



Bonne arrivée au pays !

Guide de la réintégration des travailleurs migrants sénégalais d'Espagne

Projet financé
par le Ministère espagnol
du Travail et de l'Immigration



Bureau
international
du Travail

Copyright © Organisation internationale du Travail 2011

Première édition (2011)

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n°2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée.

Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée à l'adresse suivante :

Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211

Genève 22, Suisse, ou par courriel : pubdroit@ilo.org.

Ces demandes seront toujours les bienvenues.

BIT. Programme des migrations internationales

ISBN : 978-92-2-224372-3 (imprimé)

978-92-2-224373-0 (web pdf)

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Direction :	Federico Barroeta
Rédaction :	Pauline Léonard
Mise en page :	Michel de Jésus
Illustration :	Samba Ndar Cissé
Impression :	La Rochette Dakar

Le présent guide a été préparé par l'OIT dans le cadre du projet « Bonne Gouvernance de la migration du travail et son lien avec le développement au Mali, en Mauritanie et au Sénégal », financé par le Ministère espagnol du Travail et de l'Immigration.

Préface

Chers Sénégalaises et Sénégalais de l'Extérieur,

Souvent porteuse d'idées ingénieuses et dotée d'un savoir-faire précieux, la Diaspora sénégalaise représente un formidable levier de développement pour notre pays, surtout pour certaines zones rurales éloignées des circuits habituels d'investissements économiques et sociaux.

Une des missions confiées par le Président de la République au Ministère des Sénégalais de l'Extérieur, et ce depuis sa création le 27 août 2003, est celle d'accompagner les Sénégalais de l'Extérieur, notamment afin de faciliter leur réintégration une fois rentrés au pays. Pour mener à bien cette mission, il s'avère nécessaire de renforcer la communication entre le Sénégal et sa Diaspora, en informant nos compatriotes résidant à l'étranger de l'éventail d'activités qu'ils peuvent mener au Sénégal, que ce soit au niveau économique ou social. C'est ce qui justifie l'élaboration de ce guide, destiné aux Sénégalais résidant en Espagne (pays d'émigration relativement récente pour nos concitoyens) et pensant retourner au pays mais également aux Sénégalais étant déjà revenus d'Espagne et souhaitant en savoir plus sur les possibilités existantes pour eux.

Le présent guide informe sur la préparation au retour et sur la réintégration économique et sociale. Il contient également un répertoire de contacts utiles, en Espagne et au Sénégal. Son objectif n'est pas d'être exhaustif ni de fournir une méthode unique. Il propose plutôt des pistes de réflexion et des conseils utiles à la construction d'un parcours personnel, chacun étant incité à construire son propre parcours de réintégration en fonction de ses besoins spécifiques. Ce document pratique est le fruit d'un large processus participatif et fera l'objet d'une large diffusion auprès des Missions Diplomatiques et Consulaires en Espagne et des Associations de Sénégalais dans ce pays. Les services de mon Département veilleront à sa mise à jour à chaque fois que cela sera nécessaire. La publication de ce guide m'offre l'occasion de remercier l'Organisation Internationale du Travail et le Ministère espagnol du Travail et de l'Immigration qui ont permis son élaboration. Mes remerciements vont également aux nombreux partenaires, constitués des Ministères sectoriels, Agences, syndicats sénégalais et espagnols, ONG sénégalaises et espagnoles et associations de Sénégalais en Espagne, qui ont considérablement enrichi ce guide.

Bonne lecture !

Sada Ndiaye,
Ministre des Sénégalais de l'Extérieur



Quelques définitions

Migrant de retour¹

Personne de retour au pays dont elle est ressortissante après avoir été un migrant international (à court ou long terme) dans un pays étranger et qui entend demeurer dans son pays durant plus d'une année.

Préparation au retour²

Processus élaboré par le migrant dans la perspective de son retour au pays d'origine. Il existe différents degrés de préparation au retour précédant la réintégration socioprofessionnelle et la réadaptation du migrant de retour dans son pays d'origine.

Réintégration³

Processus lié à la capacité d'un migrant de retour à participer à la vie sociale, culturelle, économique et politique de son pays d'origine.

Retour⁴

Fait de retourner dans son pays d'origine de manière permanente ou temporaire, après avoir vécu à l'étranger.

¹United Nations Departement of Economic and Social Affairs, Recommendations on Statistics on International Migration Revision 1, Statistical Paper Series M, n° 58, Rev 1, United Nations, New York, 1998.

²Cassarino, Jean-Pierre, dir., *Migrants de retour au Maghreb, Réintégration et enjeux de développement*, European University Institute, 2007, Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

³Cassarino, Jean-Pierre, op. cit.

⁴Bovenkerk, Franck, *The Sociology of Return Migration*, Martinus Nijhoff, The Hague, 1974.

Pourquoi une boîte à outil Migration Sénégal - Espagne ?

La boîte à outil a été créée pour répondre à la forte demande d'information des migrants sénégalais : non seulement ceux partant légalement en Espagne sur leurs futures conditions de vie et de travail mais aussi ceux résidant en Espagne et souhaitant, de manière temporaire ou définitive, établir un lien économique ou social avec le Sénégal.

Ces demandes d'information ont été définies suite à deux études du projet BIT/MIGRANT : l'une sur la migration féminine menée en partenariat avec le Laboratoire Genre de l'IFAN (Université Cheikh Anta Diop de Dakar) et l'autre sur les migrations et la réintégration en collaboration avec l'ONG ENDA DIAPOL.

Face à l'ampleur des informations à communiquer, les guides ont été conçus comme une présentation des informations de base en Espagne et de **l'éventail de possibilités de réinsertion au Sénégal**. A partir de ces informations, le migrant élabore son propre projet.

De plus, la boîte à outil est un instrument de communication « autonome », c'est-à-dire **une méthodologie clé en main** pour les institutions au Sénégal et en Espagne ayant le mandat d'informer les migrants et souhaitant l'utiliser.

Méthodologie

La méthodologie a été choisie pour s'adapter à **un public large aux caractéristiques hétérogènes** : truchement de deux personnages, tutoiement du lecteur, utilisation d'un « français facile », mise en page colorée et attractive...

Prise en compte de l'approche genre

Se basant sur la considération que les femmes migrantes peuvent constituer un vecteur d'information auprès d'autres femmes, la dimension genre a été prise en compte de plusieurs manières : implication dès le début de la Direction sénégalaise de l'Entreprenariat Féminin, révision de la formulation par des spécialistes du genre (BIT, UNIFEM), promotion de modes de réintégration économique et sociale qui facilitent la négociation des rapports de genre et **l'autonomisation des femmes migrantes**.

Qu'est ce que la boîte à outil Migration Sénégal - Espagne ?

La boîte à outil se compose de trois documents :

■ Le Guide d'information et d'accueil du migrant sénégalais en Espagne

Le Guide d'information et d'accueil du migrant sénégalais en Espagne couvre la première partie du cycle migratoire en informant sur la migration et le pays de destination.

Plus précisément, il donne des renseignements sur les conditions de vie en Espagne, sur les droits et les devoirs d'un travailleur migrant en Espagne, des conseils, des informations juridiques et pratiques (contrat de travail, salaire minimum, congés, visa, santé, protection sociale...).

- Il comporte des informations adaptées pour certains publics spécifiques : femmes, enfants et adolescents, migrants en situation irrégulière...
- Il répertorie des numéros et contacts de structures œuvrant dans le domaine de la migration en Espagne et au Sénégal.
- Ce guide a été élaboré en collaboration avec les Services Publics pour l'Emploi sénégalais (ANEJ et SMO), la société civile et les syndicats sénégalais et espagnols (CONGAD, CNTS, CEPAIM, UGT CCOO...).
- Il a été testé et validé auprès de représentants des associations de Sénégalais en Catalogne.
- Ce guide existe en version française et en version espagnole (la version italienne est prévue).

■ Le Guide de la réintégration du migrant sénégalais d'Espagne

Quant au Guide de la réintégration du migrant sénégalais d'Espagne, il couvre la deuxième partie du cycle migratoire, en donnant des informations sur le pays d'origine. Il présente deux aspects :

1. un premier volet de préparation en Espagne du projet de réintégration et d'accompagnement à la réinsertion économique et professionnelle au Sénégal (méthodologie de création d'entreprise ou de coopérative, spécificités de l'entrepreneuriat migrant, financement, formation professionnelle, mise en valeur de certains secteurs de la Stratégie de Croissance Accélérée, comme la pêche, l'agriculture, l'élevage, l'artisanat...),

2. un deuxième volet de participation sociale (projets sociaux, projets de développement local des communautés d'origine, protection sociale, logement...). Il comporte deux bandes-dessinées (l'une sur l'entrepreneuriat migrant féminin et l'autre sur le codéveloppement) ainsi qu'un reportage dans une coopérative avicole créée par un groupe de migrants sénégalais des Asturies.

- Ce guide est le résultat d'une très large concertation des acteurs impliqués dans chaque domaine (plus de 50 institutions consultées).
- Ce processus a été porté par le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur, notamment sa Direction d'Appui aux Investissements et aux Projets.
- Des réunions individuelles et un atelier ont permis de recueillir toutes les informations nécessaires et d'impliquer les acteurs.
- Le guide a été testé et validé auprès de représentants des associations de Sénégalais en Catalogne. Ce guide existe en version française et en version espagnole (la version italienne est prévue).

Grâce à ces deux guides, les migrantes et les migrants sénégalais ont des renseignements qui facilitent leur mobilité entre pays d'origine et pays de destination en toute sécurité et de manière bénéfique pour eux-mêmes et pour leurs pays d'origine et de destination.

Différents publics : migrants et formateurs.

La boîte à outil s'adresse à deux publics distincts : d'une part, les migrants eux-mêmes et d'autre part, les animateurs des formations destinées aux migrants.

La boîte à outil Migration Sénégal-Espagne se veut une méthodologie globale d'accompagnement à la migration. C'est pourquoi elle comprend à la fois les contenus didactiques (pour les migrants) et une méthodologie pédagogique de transmission de ces contenus.

■ Le Manuel de l'animateur

Ce manuel met à disposition des animateurs des modules de formation reprenant l'ensemble des contenus de la boîte à outil. Chaque séance de formation est détaillée de la manière suivante : objectifs, durée de séance estimée, résultats attendus, méthode d'animation préconisée et contenus à transmettre.

Le manuel propose également des outils pédagogiques à l'intention des animateurs : images sans texte, modèle d'évaluation pour public alphabète ou analphabète, modèle de rapport de formation...

Des supports oraux en langues nationales

Pour compléter les documents écrits de la boîte à outil, des documents audio reprenant les contenus des guides destinés aux migrants sont en cours d'élaboration en langues nationales. Ils pourront être utilisés par les animateurs lors des sessions de formation ou par les migrants eux-mêmes après les formations pour retrouver les informations dont ils ont besoin.

Diffusion : stratégie et acteurs

Le processus d'élaboration conjointe a permis de tenir compte de la future diffusion dès la conception ainsi que de faciliter une appropriation complète de la boîte à outil par ses utilisateurs.

La stratégie de diffusion de la boîte à outil a pour objectif d'établir un mécanisme durable d'information des migrants basé sur deux axes :

- la création d'un réseau permanent de diffusion d'information pour les migrants,
- la formation de groupes-pilotes de migrants grâce à ce réseau et la démultiplication « à la demande » des formations

C'est ainsi que deux réseaux d'animateurs ont été créés : l'un au Sénégal et l'autre en Espagne. Ces réseaux sont composés des organisations de la diaspora sénégalaise d'Espagne (Fédération des Emigrés Sénégalais, Coordination d'Associations de Sénégalais de Catalogne...) et des syndicats sénégalais et espagnols, à savoir la CNTS et l'UNSAS appuyés par l'UGT et Comisiones Obreras (mandants de l'OIT).

Le réseau est ouvert à l'intégration de tout acteur intéressé, tel que des associations d'aide aux migrants, des collectivités locales espagnoles ou sénégalaises, les Services publics d'emploi, les Consulats du Sénégal en Espagne...

Le choix de la composition du réseau vise à associer les mandants et la société civile à la gestion de la migration de main-d'œuvre, tel que stipulé dans le Cadre Multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre. Par ailleurs, la structure de réseau assure la soutenabilité du dispositif. La formation de ces formateurs, à la fois aux techniques pédagogiques et aux contenus de la boîte à outil, permet de garantir la qualité de l'information qui est transmise aux migrants.

De manière plus concrète, les formations à la migration en Espagne et à la réintégration au Sénégal ont été conçues pour avoir lieu tout au long du cycle migratoire et selon les besoins des migrants : par exemple, avant le départ au Sénégal, lors du séjour en Espagne et après le retour éventuel au Sénégal. Pour ce qui est de la création d'entreprises ou de coopératives par les migrants, un mécanisme de réorientation vers les Services pour l'Emploi espagnols ou sénégalais ou vers le réseau de formation à l'auto-emploi GERME est envisagé.

Perspectives

La boîte à outil Migration Mali-Espagne est en cours de rédaction pour le Mali. D'autres thématiques seront également traitées à travers de nouveaux guides, comme celle de l'éducation financière des migrants et de leur famille.

En outre, les deux réseaux d'animateurs (en Espagne et au Sénégal) seront mis en relation pour favoriser les échanges et le suivi des migrants d'un pays à l'autre. Dans ce sens, un séminaire de retour d'expérience sera organisé avec l'ensemble des animateurs.

La question du suivi et de l'évaluation (notamment, celle de l'impact de la diffusion de la boîte à outil) est fondamentale. Elle permettra de rétroalimenter de manière permanente non seulement le processus de diffusion mais également les outils de communication eux-mêmes. Le suivi et l'évaluation aboutiront à une modélisation de ce processus de communication par et pour les migrants.

**Aider
chaque migrant
à construire
son propre
parcours**



La boîte à outil Migration Sénégal - Espagne



La boîte à outil Migration circulaire Sénégal-Espagne est un produit du projet de l'OIT intitulé « Bonne Gouvernance de la migration du travail et son lien avec le développement au Mali, en Mauritanie et au Sénégal », financé par le Ministère espagnol du Travail et de l'Immigration.

Na nga def? Na fiyo?
Kasumay! On mbaali jam!
Bonjour !

Les partenaires sociaux sénégalais et espagnols, le gouvernement du Sénégal et l'Organisation Internationale du Travail ont voulu vous permettre de trouver dans ce guide toutes les informations nécessaires et utiles pour donner des réponses aux questions que vous vous posez lorsque vous retournez au Sénégal à la fin de votre contrat de travail en Espagne ou après un séjour là-bas. À la fin de ce guide, vous disposez d'un répertoire détachable de contacts et de numéros utiles au Sénégal et en Espagne.



Bonjour !

Tu es sénégalais ou sénégalaise et ton contrat de travail en Espagne est terminé ou tu souhaites retourner au Sénégal ? Alors nous pouvons t'aider !

Nous nous appelons Fatou et Boubacar. Nous avons habité et travaillé en Espagne plus de dix ans et ensuite, nous sommes rentrés nous installer au Sénégal. Nous allons te servir de guide dans ta découverte des possibilités que tu as au Sénégal après ton retour au pays. Grâce à nos conseils, nous espérons que ton retour au pays sera une réussite !

Sommaire

PARTIE 1

Comment me préparer à rentrer au Sénégal ?

a.	Comment me préparer à rentrer au Sénégal pendant mon séjour en Espagne ?.....	14
	I. En quoi est-ce utile de passer par le consulat du Sénégal ?.....	14
	II. Avant de rentrer au Sénégal, quelles démarches est-ce que je dois accomplir ?.....	16
	III. Existe-il des associations de Sénégalais en Espagne ? En quoi peuvent-elles m'aider ?.....	17
	IV. J'ai une idée de projet au Sénégal. Est-ce que je peux me former en Espagne ?.....	18
	V. Je veux ramener des marchandises et de l'argent au Sénégal : que dois-je faire ?.....	18
	VI. Et si mon séjour en Espagne s'est mal passé ?.....	22
b.	Est-ce que je dois parler de mon retour et de mon projet à ma famille au pays ?.....	23
c.	Qu'est-ce qui m'attend à mon arrivée au Sénégal ?.....	24

PARTIE 2

Comment gagner ma vie une fois revenu au Sénégal ?

a.	En Espagne, j'ai acquis des compétences et des savoir-faire : comment les mettre en valeur au Sénégal ?.....	26
b.	Je voudrais trouver un emploi salarié. Que dois-je faire ?.....	27
c.	Je pense avoir besoin d'une formation pour mon projet. Que dois-je faire ?.....	28
d.	Comment faire pour créer une entreprise ou une coopérative ?.....	29

I. Est-ce que je suis prêt à entreprendre ?.....	30
II. Qu'est ce qu'une entreprise ?.....	31
III. J'ai bien réfléchi à mon idée d'entreprise : quel statut donner à mon entreprise ?.....	33
IV. De combien d'argent est-ce que j'ai besoin pour mon projet ?.....	44
V. Je n'ai pas suffisamment d'argent pour commencer mon projet. Que faire ?.....	45
VI. Comment créer une entreprise ou une coopérative ?.....	48
VII. J'ai des économies importantes et je veux créer une entreprise : à quelles aides ai-je droit ?.....	49
VIII. Comment faire si je veux créer une entreprise ou une coopérative agricole ?.....	50

PARTIE 3

Comment m'investir dans le social après être rentré au Sénégal ?

a. Je veux m'investir dans le développement local de ma communauté d'origine. Que faire ?..... **60**

b. Comment accéder à la protection sociale et protéger ma santé et celle de ma famille à mon retour au pays ?..... **66**

c. Avec mes économies, j'aimerais construire une maison pour ma famille et moi-même. Que dois-je faire ?..... **69**

PARTIE 4

Qui peut m'aider ?

Contacts utiles en Espagne.	72
au Sénégal.....	74
dans les régions du Sénégal.....	78

Où trouver des informations sur :

Agriculture :	P 50	Formation professionnelle :	P 28
Artisanat :	P 53	Immobilier, construction et habitat :	P 69
Consulat :	P 14	Migrant ou migrante en situation irrégulière :	P 22
Coopérative :	P 29 - 33 - 36 - 50 - 56	Ministère des Sénégalais de l'Extérieur :	P 15
Création d'entreprises ou de coopératives :	P 48 - 50 - 56	Mutuelle de santé :	P 66
Développement local :	P 60	Numéros utiles :	P 72
Douanes :	P 18 - 51	Pêche :	P 56
Emploi salarié :	P 27	Retour :	P 23
Envoi d'argent :	P 24	Retraite :	P 67
Famille au pays :	P 23	VIH/SIDA :	P 68
Femme migrante :	P 42		
Financements et micro-finance :	P 45		

LISTE DES ENCADRÉS :

1. Un des mes cousins est décédé en Espagne et je souhaite ramener son corps au Sénégal. Que dois-je faire ?..... p.15
2. Qu'est-ce que la protection juridique? Comment est-ce que je peux en bénéficier ?.. p.16
3. Si je rentre au Sénégal, est-ce que je perds mon droit à revenir en Espagne ?..... p.17
4. Attention à ma santé à mon retour au pays.. p.17
5. Pour le transfert de matériel et les activités commerciales d'import-export..... p.21
6. Je suis un migrant ou une migrante en situation irrégulière ou difficile et je souhaite rentrer au Sénégal. Que faire ?..... p.22
7. La traite de personnes, c'est grave !..... p.23
8. Pour ma famille, mes amis et ma communauté, je suis un véritable « journaliste » !..... p.24
9. Envoyer de l'argent au pays..... p.24
10. Pour les travailleurs recrutés au Sénégal Démarche légale pour valider ton retour au Sénégal auprès de l'Ambassade d'Espagne.. p.26
11. Je suis migrant ou migrante et je vais créer une entreprise..... p.32
12. Je suis une femme migrante et je vais créer une entreprise. Quels conseils peux-tu me donner, Fatou ?..... p.42
13. Informations pour les femmes..... p.43
14. J'ai besoin d'une formation pour trouver mon idée d'entreprise, pour créer mon entreprise et pour mieux la gérer..... p.51
15. Je n'habite pas en ville, il n'y a pas que l'agriculture et l'élevage!..... p.52
16. Que faire si je souhaite créer une entreprise ou une coopérative dans le domaine de l'artisanat ?..... p.53
17. Reportage sur la coopérative avicole des ressortissants d'Asturies (Espagne)..... p.54
18. Comment transférer du matériel dans un but non-commercial ?..... p.61
19. Je voudrais prendre ma retraite au pays. p.67
20. J'ai des questions sur le VIH/SIDA. p.68
21. Je souhaiterais construire une maison pour ma famille. Comment est-ce que je peux obtenir un terrain ?..... p.70
22. Comment obtenir un prêt immobilier ?.... p.70

Comment me préparer à rentrer au Sénégal ?



Partie 1

Ton contrat de travail en Espagne est bientôt fini ou tu as envie de rentrer au Sénégal? Le moment est donc venu de préparer ton retour au pays!

a Comment me préparer à rentrer au Sénégal pendant mon séjour en Espagne ?

Avant même ton départ en Espagne et pendant ton séjour là-bas, il est important que tu penses à ton retour au pays. Tu peux déjà penser à la manière d'utiliser l'argent gagné en Espagne : création d'entreprise, épargne, construction pour ta famille ou pour ta communauté... Tu peux aussi avoir une idée de projet commun avec d'autres personnes, comme, par exemple, des migrants venant de la même région que toi. Si tu as une idée, demande de l'aide pour rédiger ton projet, te former, connaître les démarches administratives, trouver des financements...



Tu peux trouver en Espagne beaucoup d'organismes qui ont les capacités et l'expérience pour te conseiller et t'aider à créer ton ou tes projets de retour au pays. Tu peux rencontrer les consulats du Sénégal en Espagne, les associations de Sénégalais en Espagne, les ONG de conseil aux migrants, les collectivités locales espagnoles (mairies, régions...)... Certains contacts se trouvent à la fin de ce Guide : n'hésite pas et appelle-les ! Il est très important que tu sois bien informé et bien renseigné pour bien préparer ton retour au Sénégal. Voici quelques pistes...

0 En quoi est-ce utile de passer par le consulat du Sénégal ?

Les consulats sont les représentations du gouvernement du Sénégal dans les autres pays pour protéger et défendre les intérêts du Sénégal et des citoyennes et citoyens sénégalais, quelle que soit leur situation administrative (migrantes et migrants sénégalais en situation régulière ou irrégulière).



Le consulat t'offre de nombreux services comme :

- l'orientation, l'information et le conseil,
- la protection et l'assistance consulaires pour toi et pour ta famille,
- les démarches administratives : passeport, immatriculation consulaire (c'est-à-dire l'enregistrement d'un Sénégalais dans un pays étranger), qui te permet d'avoir une carte consulaire, carte nationale d'identité, documents d'état-civil (naissance, mariage, décès...),
- des informations sur les associations de Sénégalais en Espagne ou sur les événements culturels organisés,
- des informations sur le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur, sur ses activités et comment le contacter.

ENCADRÉ : 1

Un des mes cousins est décédé en Espagne et je souhaite ramener son corps au Sénégal. Que dois-je faire ?

Pour le rapatriement d'un corps au Sénégal, il faut te rendre au Consulat du Sénégal le plus proche. Ensuite, il est important de contacter les assistantes et assistants sociaux de la Direction des Affaires sociales du Ministère des Sénégalais de l'Extérieur. Tu pourras être aidé dans les démarches administratives pour le rapatriement (en particulier, le bon d'enlèvement du corps qui facilitera les démarches à la Douane sénégalaise). Si tu n'as pas les moyens pour le rapatriement, le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur accorde parfois des aides financières dans ce but.

Attention ! Il faut penser au futur et prévoir ce genre de situation. Tu peux t'assurer de manière individuelle ou collective. Certaines banques et certaines compagnies d'assurance sénégalaises proposent des produits qui te permettent de prévoir et d'anticiper pour le paiement du rapatriement de ton corps ou celui de tes proches. Renseigne-toi ! C'est très important !

Attention ! Tu peux aller te faire immatriculer au Consulat, quelle que soit ta situation administrative (en situation régulière ou irrégulière). Cela te permettra d'être mieux défendu par le Sénégal si tu as un problème en Espagne. Si tu résides pour longtemps en Espagne, il est très important que tu ailles te faire immatriculer au Consulat. Si tu es un migrant temporaire ou que tu vas rester peu de temps en Espagne, il n'est pas nécessaire que tu ailles te faire immatriculer au Consulat mais tu peux y aller pour te faire connaître, être informé de tes droits et recevoir plein d'autres renseignements utiles !

Pour mieux préparer ton retour, tu peux aussi demander à rencontrer le conseiller économique du Consulat. C'est une personne qui peut t'aider et t'orienter, par exemple dans tes démarches de réintégration économique.

- ☒ Si tu veux contacter le Consulat du Sénégal le plus proche de ton domicile, regarde à la fin de ce Guide : tous les contacts y figurent.



-

-



-



IV

J'ai une idée de projet au Sénégal. Est-ce que je peux me former en Espagne ?

Oui ! C'est d'ailleurs une très bonne idée pour bien préparer ton projet.

Certains organismes, en Espagne, peuvent t'aider à déterminer tes besoins en formation grâce à ce qui s'appelle un bilan de compétences (c'est-à-dire parler avec toi de ton travail, de ce que tu sais faire, de ce que tu as appris, de ce que tu aurais envie de faire dans le futur, à ton retour au Sénégal, par exemple...). En Espagne, le Service Public d'Emploi (SEPE en espagnol) et les collectivités locales (mairies, régions...) peuvent t'aider dans ce sens. Une fois que tu sais de quelle formation tu as besoin (thème, lieu, coût, durée de la formation...), tu peux rechercher des formations qui te correspondent. Si tu as un projet de création d'entreprise, tu auras besoin de connaissances en gestion, en comptabilité... En Espagne, certaines ONG proposent des formations aux migrants, notamment dans le domaine de l'entrepreneuriat.

✉ Si tu veux avoir plus d'informations à ce sujet, contacte le Service Public d'Emploi, les syndicats espagnols, les associations d'aide aux migrants en Espagne et les associations de Sénégalais en Espagne. Les adresses et les numéros de téléphone figurent à la fin de ce Guide.

Je veux ramener des marchandises et de l'argent au Sénégal : que dois-je faire ?

V

Que sont les Douanes ?

Les Douanes sénégalaises sont l'autorité chargée de surveiller les marchandises qui entrent et sortent du pays. Les Douanes peuvent t'aider à connaître tes droits et tes obligations concernant l'importation et l'exportation de marchandises et d'argent.

Toutes les marchandises que tu ramènes d'Espagne doivent être déclarées en détail aux Bureaux des Douanes. La déclaration peut être écrite, verbale ou tacite. La déclaration écrite est obligatoire pour les marchandises figurant sur un manifeste (c'est-à-dire sur la liste des marchandises constituant la cargaison d'un moyen de transport aérien, maritime ou terrestre).



Lorsque la valeur à déclarer excède la somme de 200.000 Francs CFA, la déclaration écrite doit être faite en passant par une personne agréée appelée "transitaire". Tu peux trouver une liste de plusieurs transitaires à Dakar sur le site Investir en Zone Franc (www.izf.net) ou sur l'annuaire téléphonique sénégalais. Vérifie que ton transitaire est bien agréé par les Douanes sénégalaises.

Attention ! Ce n'est pas parce que les marchandises que tu ramènes ne sont pas taxées que tu ne dois pas les déclarer.

Quelles marchandises ai-je le droit de faire rentrer au Sénégal sans payer de droits ou de taxes ?

Tu peux amener :

- des effets personnels, c'est-à-dire tes habits, tes chaussures, ta montre, tes produits de beauté et d'hygiène, les produits pour les enfants et bébés t'accompagnant...
- les produits suivants qui sont tolérés et qui ne peuvent être vendus au Sénégal :



- tes bijoux (moins de 50 grammes),
- un appareil photo,
- une caméra,
- un instrument de musique,
- un poste radio,
- un ordinateur portable,
- une tente et/ou autres équipements de camping,
- un équipement de sport,
- une arme de chasse, sous réserve d'être membre d'une association de chasse,
- un canoë,
- une paire de raquettes de tennis,
- 10 paquets de cigarettes, 50 cigares ou 250 grammes de tabac,
- une bouteille d'alcool spiritueux (par exemple, rhum, whisky...),
- une bouteille de vin,
- un flacon d'eau de parfum et un d'eau de toilette,
- des aliments pour le voyage.

- En tant qu'émigré sénégalais, tu peux aussi amener des cadeaux pour ta famille et tes amis pour une valeur totale de moins de 200.000 Francs CFA.

Attention ! Si tes bagages excèdent les produits énumérés ci-dessus, tu devras payer des droits de douane et des taxes selon la législation douanière en vigueur⁶.

Tu dois aussi savoir qu'en tant que Sénégalais de l'Extérieur, tu peux avoir droit à des exonérations de taxes douanières, notamment pour les déménagements, l'importation de véhicules personnels ou encore les actions solidaires (envoi de matériel scolaire, transfert d'ambulances...).

⁶ Les coordonnées de la Direction Générale des Douanes figurent à la fin de ce Guide.



Et si mon séjour en Espagne s'est mal passé ?

Il se peut que ton séjour en Espagne se soit mal passé :

tu as pu rencontrer des problèmes, vivre de mauvaises expériences, dans ton travail ou dans ta vie personnelle.

Tu as peut-être aussi mal vécu le fait de ne pas vivre au Sénégal, de ne pas être entouré de ta famille et de tes amis, d'être dans un pays différent et inconnu... A ton retour, d'autres problèmes

peuvent apparaître, comme, par exemple, celui de ne pas te sentir à ta place dans ta famille, dans ton quartier ou dans ton pays.

En Espagne, tu peux trouver de l'aide auprès des associations de Sénégalais en Espagne, auprès d'associations d'aide aux migrants... Au Sénégal, certaines associations peuvent aussi t'écouter et t'aider à surmonter ces problèmes.

- ☑ Si tu en as besoin, au Sénégal, contacte le Centre de Guidance infantile et familial à Dakar, le Samu social Sénégal, Keur Khaléyi ou le Centre d'Orientation et de Documentation sur les Migrations (de la Fondation des Emigrés Sénégalais). Tu trouveras tous les contacts à la fin du Guide.

ENCADRÉ : 6

Je suis un migrant ou une migrante en situation irrégulière ou difficile et je souhaite rentrer au Sénégal. Que faire ?

Certains organismes peuvent t'aider à rentrer au pays. Par exemple, en Espagne, des programmes de retour volontaire existent à l'OIM (Organisation Internationale pour les Migrations), à la Croix-Rouge, à ACCEM, à MPDL, à CEPAM, à Rescate, à Caritas... Ces programmes s'adressent généralement aux migrants et aux migrantes en situation de vulnérabilité (c'est-à-dire ceux qui sont en situation irrégulière, ceux qui sont en situation régulière mais qui ont des difficultés...). Ils peuvent t'offrir, à toi et à ta famille, des billets d'avion pour retourner au Sénégal et un peu d'argent pour le voyage.

Pour pouvoir être aidé par ces organisations, il faut être en Espagne depuis plus de six mois, être enregistré à la mairie et accepter de ne pas retourner en Espagne pendant trois ans. Si tu n'es pas enregistré à la mairie, tu peux quand même les contacter pour trouver d'autres solutions.

Attention ! Si tu es victime de traite ou d'exploitation, tu as en plus droit à une protection spéciale. Tu peux te rapprocher de la police pour être protégé. Si tu as peur, tu peux aussi contacter les organismes ci-dessus ou le Réseau espagnol contre la traite de personnes en téléphonant au (+34) 915 30 32 87.

Attention ! Si tu es migrante en situation irrégulière en Espagne et que tu es victime de violence, tu as aussi des droits. Tu peux aussi obtenir un permis de séjour temporaire pour raisons humanitaires si ta condition de victime est prouvée.

Si tu veux avoir plus d'informations à ce sujet, contacte l'une de ces associations. Les numéros et les adresses se trouvent à la fin de ce Guide.

ENCADRÉ : 7

La traite de personnes, c'est grave !

L'expression « traite de personnes » désigne le fait de recruter, transporter, transférer, héberger ou accueillir une personne en ayant recours à la force, à la contrainte, à la tromperie ou à d'autres moyens, en vue de l'exploiter. Chaque année, des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants tombent entre les mains des trafiquants, dans leur pays ou à l'étranger.

La traite de personnes est un crime et est gravement punie en Espagne et au Sénégal.

Si tu veux avoir plus d'informations à ce sujet, contacte en Espagne ou au Sénégal la Police qui pourra te protéger en cas de besoin. En Espagne, il existe aussi un Réseau d'ONG contre la Traite de personnes : le téléphone est le 915 30 32 87.

b Est-ce que je dois parler de mon retour et de mon projet à ma famille au pays ?

Oui, ta famille est un allié primordial.

Tout d'abord, il est important de bien expliquer à ta famille les raisons de ton retour. Par exemple, si tu es parti avec un contrat de travail en amont (*contrato en origen* en espagnol), il faut que ta famille comprenne ton obligation de retour à la fin de ton contrat de travail. Il faut aussi leur expliquer que, comme tu as respecté ton engagement de retour, tu pourras être sélectionné pour repartir en Espagne avec un nouveau contrat de travail.

Si tu as un projet, tu dois y réfléchir avec ta famille pour qu'elle puisse te soutenir : contacts, financement, compétences, connaissance du terrain...

Tes amis, tes proches et ta communauté peuvent aussi t'aider. Explique-leur ton projet ! Souvent, les familles croient que le migrant est devenu « riche » en Espagne. Réfléchis donc bien à ce que tu veux faire de l'argent que tu as gagné et économisé en Espagne.



ENCADRÉ : 8

Pour ma famille, mes amis et ma communauté, je suis un véritable « journaliste » !

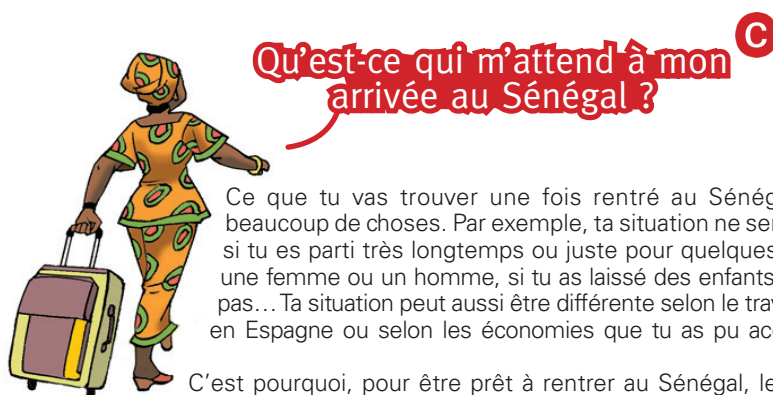
En effet, tu as voyagé en Espagne donc tu as vécu et travaillé dans un pays européen. Tu as beaucoup de choses à raconter, certaines agréables ou amusantes et d'autres pénibles. Sois honnête quand tu parles de ton expérience en Espagne. Comme ça, tes amis et ta famille comprendront que tout n'est pas rose en Europe, ce dont tu t'es toi-même rendu compte.

ENCADRÉ : 9

Envoyer de l'argent au pays.

Tu peux envoyer des sommes d'argent dans ton pays d'origine grâce à des institutions spécialisées dans les transferts de fonds. Près de ta famille au Sénégal, il existe sans doute des institutions de micro-finance qui peuvent recevoir tes transferts. Compare le coût de l'envoi selon le montant envoyé, le taux de change Euro-Franc CFA, le délai, les points de réception les plus proches de ta famille au Sénégal... et choisis le plus intéressant pour toi et pour ta famille.

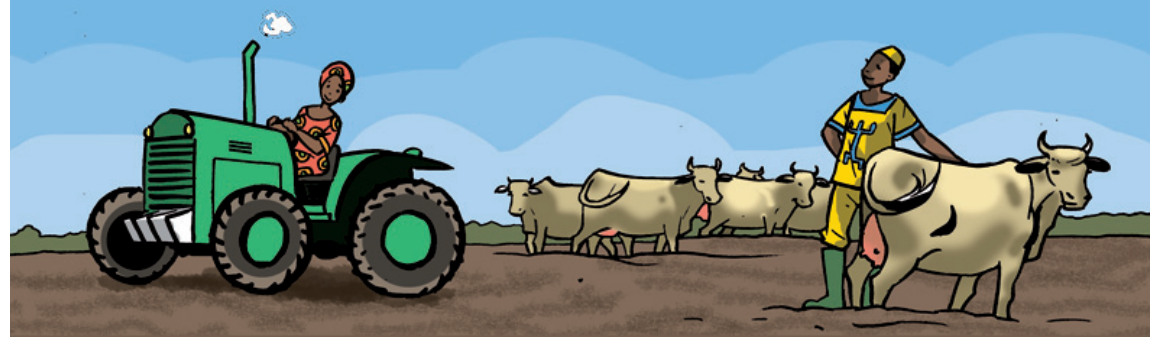
Tout étranger qui séjourne en Espagne peut ouvrir un compte bancaire. Rapproche-toi des banques pour savoir quels documents tu dois présenter pour ouvrir un compte chez elles (par exemple, le passeport, le certificat de non-résidence...). Certaines banques espagnoles proposent des produits financiers destinés à leurs clients migrants. Ces produits permettent, par exemple, d'envoyer rapidement une certaine somme chaque mois dans le pays d'origine. D'autres banques te permettent d'envoyer de l'argent d'un compte en Espagne à ta famille qui le reçoit en billets de banque (ta famille n'a pas besoin d'avoir un compte au Sénégal). Certaines banques sénégalaises te proposent des comptes pour épargner pour la construction d'une maison. D'autres t'assurent pour des rapatriements de corps en cas de décès à l'étranger. Renseigne-toi pour trouver la banque et la solution qui correspondent à tes besoins.



Ce que tu vas trouver une fois rentré au Sénégal dépend de beaucoup de choses. Par exemple, ta situation ne sera pas la même si tu es parti très longtemps ou juste pour quelques mois, si tu es une femme ou un homme, si tu as laissé des enfants au Sénégal ou pas... Ta situation peut aussi être différente selon le travail que tu avais en Espagne ou selon les économies que tu as pu accumuler là-bas.

C'est pourquoi, pour être prêt à rentrer au Sénégal, le mieux est de te préparer quand tu es encore en Espagne. Une étape importante de ta préparation est celle de bien connaître les conditions au Sénégal pour imaginer un projet solide de réintégration au pays.

Comment gagner ma vie une fois revenu au Sénégal ?



Partie2

ENCADRÉ : 10

Attention ! A la fin d'un contrat de travail en Espagne, dans le cas d'un contrat en amont (*contrato en origen* en espagnol), tu as l'obligation de revenir au Sénégal. Une fois arrivé au Sénégal, tu devras te présenter au Consulat d'Espagne, au maximum un mois après ta date d'arrivée, avec ton passeport pour prouver que tu es bien revenu.

**En Espagne, j'ai acquis
des compétences
et des savoir-faire :
comment les mettre
en valeur au Sénégal ?**

Tout ce que tu as appris en Espagne peut te servir à ton retour au Sénégal. Ces nouvelles connaissances peuvent intéresser un employeur au Sénégal ou être utiles pour que tu crées et que tu gères une entreprise ou une coopérative. Réfléchis bien à tout ce que tu as vu pendant ton séjour et à ce que tu pourrais utiliser au Sénégal.

Je voudrais trouver un emploi salarié. Que dois-je faire ?

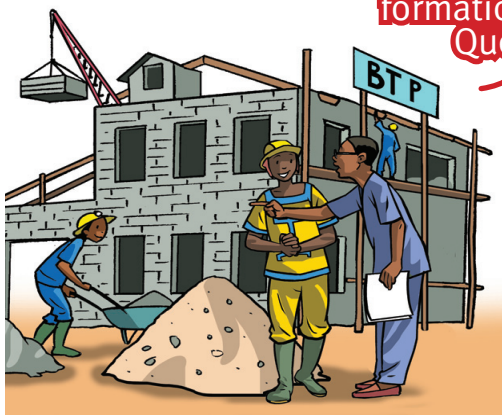


Si tu cherches un emploi dans la Fonction Publique, tu peux t'adresser à la Direction de la Fonction Publique mais il faut savoir qu'il y a beaucoup de demandes pour de tels emplois.

- 26 BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL GUIDE DE LA RÉINTÉGRATION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS SÉNÉGALAIS D'ESPAGNE 27

Attention ! Tes droits en tant que travailleur au Sénégal ne sont pas les mêmes que ceux que tu as connus en Espagne. Par exemple, pour l'année 2010, le salaire minimum au Sénégal, appelé SMIG, pour un travail à temps plein, est de 59.500 Francs CFA par mois. La durée de travail légale est de 40 heures par semaine, pauses incluses (au-delà, l'employeur doit payer des heures supplémentaires). Les congés payés sont de 24 jours ouvrables. Si tu veux en savoir plus, tu peux consulter le Code du travail ⁸.

C Je pense avoir besoin d'une formation pour mon projet. Que dois-je faire ?



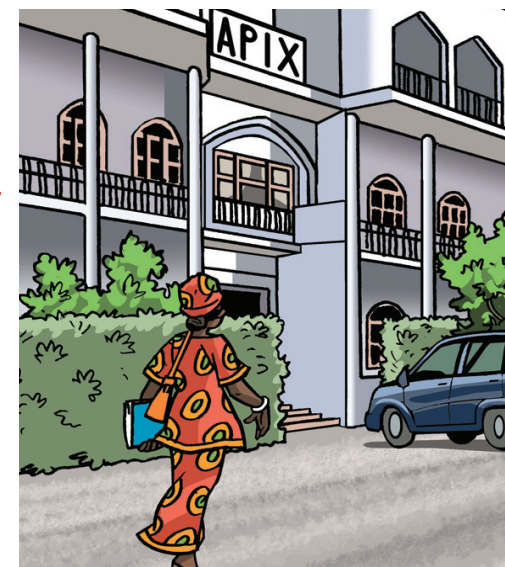
Si tu as besoin d'apprendre les connaissances techniques d'un nouveau métier, tu peux trouver une formation adaptée au Sénégal.

⁸ Tu peux consulter le Code du travail sénégalais sur le site de l'OIT (www.ilo.org) et sur certains sites juridiques africains (comme, par exemple, celui de www.droit-africain.com).

Mais avant toute formation au sujet de l'entrepreneuriat, tu dois te poser des questions pour trouver une bonne idée d'entreprise.

d
**Comment faire pour
créer une entreprise
ou une coopérative ?**

Avant de créer une coopérative ou une entreprise, tu dois te poser les bonnes questions sur toi-même et sur ta future entreprise.





I Est-ce que je suis prêt⁹ à entreprendre ?

En tant qu'entrepreneur ou membre de coopérative, tu seras la personne la plus importante. C'est de toi que dépendra en partie le succès ou l'échec du projet. Pour mieux te connaître, voici quelques questions que tu devrais te poser avant de te lancer dans cette aventure :

- Quels sont tes intérêts ?
- Quelles sont tes expériences (professionnelles, autres...) ?
- Quels sont tes points forts et tes points faibles ?

Tu dois aussi déterminer les forces et les faiblesses liées à ta personnalité et les contraintes et les opportunités liées à ton environnement dans les domaines suivants :

- motivation pour créer une entreprise,
- goût du risque,
- persévérance et capacité à gérer les crises,
- initiative,
- aptitude à prendre des décisions,
- capacité à s'adapter aux besoins de l'entreprise,
- engagement,
- compétences en négociation et communication,
- soutien familial,
- obligations familiales et sociales...

⁹ Ce paragraphe s'inspire du Manuel TRIE (Trouvez votre idée d'entreprise), qui a été mis au point par l'OIT (Organisme internationale du Travail). Ce Manuel est complémentaire du programme CREE (Créer votre entreprise) et du programme GERME (Gérez mieux votre entreprise).

II Qu'est-ce qu'une idée d'entreprise ?¹⁰



Une bonne entreprise est créée à partir d'une bonne idée d'entreprise. Une idée d'entreprise est une description brève et précise de l'entreprise que l'on a l'intention de créer.

Pour bien définir ton idée d'entreprise, voici quelques questions à te poser :

Pourquoi ?

Pourquoi veux-tu créer ta propre entreprise ou ta propre coopérative ?

Quels besoins ?

Quels besoins des clients l'entreprise devra-t-elle satisfaire ? Écoute les personnes autour de toi au Sénégal pour découvrir ce dont elles ont besoin.

Quoi ?

Qu'est-ce que l'entreprise ou la coopérative a l'intention de vendre ? Définis clairement l'idée du produit que tu vas fabriquer ou acheter et revendre ou ton idée de service.

Qui ?

Qui va acheter les produits ou les services de la future entreprise ou coopérative ? Qui peut être ton associé ?

Comment ?

Comment vas-tu vendre les produits ou tes services ? Comment vas-tu produire ou lancer ton entreprise ?

Avec quels moyens ?

Avec quels moyens vas-tu produire ou lancer ton entreprise ?

¹⁰ Cf. Note 9

Comme tu peux le voir dans le tableau¹¹ ci-dessous, chaque statut a des avantages et des inconvénients. A toi de trouver le statut qui correspond le mieux à tes besoins !

	Avantages	Inconvénients
Coopérative	■ La coopérative peut être créée avec un très petit capital de départ ■ Les formalités de constitution sont gratuites et assez souples ■ Buts économiques mais aussi sociaux (auprès de ses membres et de sa communauté) en tant qu'elles sont déclarées comme organisations d'utilité publique ■ Flexibilité dans l'organisation et le fonctionnement ■ Les coopératives sont exonérées de taxes et d'impôts. Elles peuvent recevoir des subventions publiques et sont parfois soutenues par l'État ou d'autres partenaires ■ Les membres d'une coopérative sont à la fois propriétaires et usagers (ils bénéficient des activités sociales de la coopérative : formation...)	■ Le temps de constitution est assez long (ce temps est en moyenne d'un mois) ■ Tout l'excédent n'est pas réparti entre les membres
Groupement d'Intérêt Economique (GIE)	■ Le GIE peut être créé sans capital de départ ■ Les formalités de constitution assez souples ■ Flexibilité dans l'organisation et le fonctionnement ■ Régime fiscal forfaitaire, incitatif et très souple	■ Les membres d'un GIE sont supposés avoir une activité Le GIE, lui-même, ne peut pas avoir pour but la recherche et le partage de bénéfices mais plutôt « de mettre en œuvre tous les moyens propres à faciliter ou à développer l'activité économique de ses membres, à améliorer ou à accroître les moyens de cette activité » ■ Faible crédibilité vis-à-vis des tiers, surtout des banques ■ Les membres du GIE sont solidairement responsables des dettes du GIE

¹¹ Ces informations sont tirées du Guide du créateur d'entreprise de l'APIX (que tu peux télécharger sur le site www.apix.sn ou obtenir en te rendant sur place) et du Bureau de Soutien aux Organisations d'Autoproduction (Ministère de l'Agriculture).

	Avantages	Inconvénients
Entreprise individuelle	■ Aucun capital minimum exigé pour le démarrage ■ Formalités de constitution rapides et simplifiées ■ Coût de constitution assez faible ■ Régime fiscal forfaitaire, incitatif et très souple	■ Responsabilité illimitée de l'entrepreneur. En cas de faillite, le patrimoine de l'entrepreneur est engagé ■ Faible crédibilité vis-à-vis des partenaires : banques, fournisseurs, clients... ■ Accès difficile au crédit ■ Responsabilité illimitée
Société à Responsabilité Limitée (SARL)	■ Capital minimum exigé peu important (1 000 000 F CFA) ■ Responsabilité limitée : les associés ne sont responsables qu'à concurrence de leurs apports ■ Les associés ont la possibilité d'assurer un contrôle étroit de l'accès de nouveaux associés au capital de la société ■ La société pourra continuer d'exister en cas de décès de l'un des associés ou du gérant (si le contraire n'est pas stipulé dans les statuts)	■ Le capital minimum exigé bloque certaines initiatives ■ Obligation de passer par un notaire pour les actes constitutifs (statuts, déclaration de conformité...) ■ Frais de constitution très élevés (plus 40% du capital minimum) ■ Les associés ne peuvent céder librement leurs parts sociales
Société Anonyme (SA)	■ Très crédible auprès des tiers ■ Grande capacité de mobilisation des fonds (la S.A peut faire appel à l'épargne publique) ■ Risque limité aux apports ■ Possibilité de libérer seulement le quart du capital ■ Possibilité en principe pour les associés de librement céder leurs actions	■ Capital social minimum assez élevé ■ Frais de constitution très élevés ■ Système d'administration très lourd (conseil d'administration, commissaires aux comptes...) pour les nouvelles sociétés

Si tu crées une PME (petite ou moyenne entreprise), tu peux avoir des avantages grâce à la loi sur les PME. Cette loi facilite l'obtention d'un terrain, permet d'accéder aux marchés publics...

 Si tu veux avoir plus d'informations à ce sujet, consulte le Guide du créateur d'entreprise de l'APIX et contacte l'APIX, le Bureau de Suivi aux Organisations d'Autoproduction (pour les créations de coopératives), l'Agence de Développement et d'Encadrement des PME (ADEPME) ou la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de ta région (Centre de Formalités des Entreprises). Les numéros de téléphone figurent à la fin de ce Guide.

Entretien avec Jacqueline, membre d'une coopérative de teinturerie

Jacqueline a migré plusieurs fois en Espagne pour des contrats de travail saisonnier. Elle a créé une coopérative de teinturerie avec des cousins et des amies. Elle répond aux questions de Fatou et de Boubacar.



Fatou : Est-ce qu'une coopérative réalise seulement des activités agricoles ?

Jacqueline : Non, les champs d'action les plus courants des coopératives sont très divers. Il existe des coopératives dans les domaines suivants, par exemple:



- Agriculture
- Foresterie
- Habitat
(achat commun d'un terrain, achat commun de matériel de construction, construction commune...)
- Consommation
- Artisanat
- Services
- Prestations sociales



Boubacar : Quelles sont les différences principales entre une coopérative et un GIE ?

Jacqueline : Voici les différences essentielles entre coopérative et GIE :

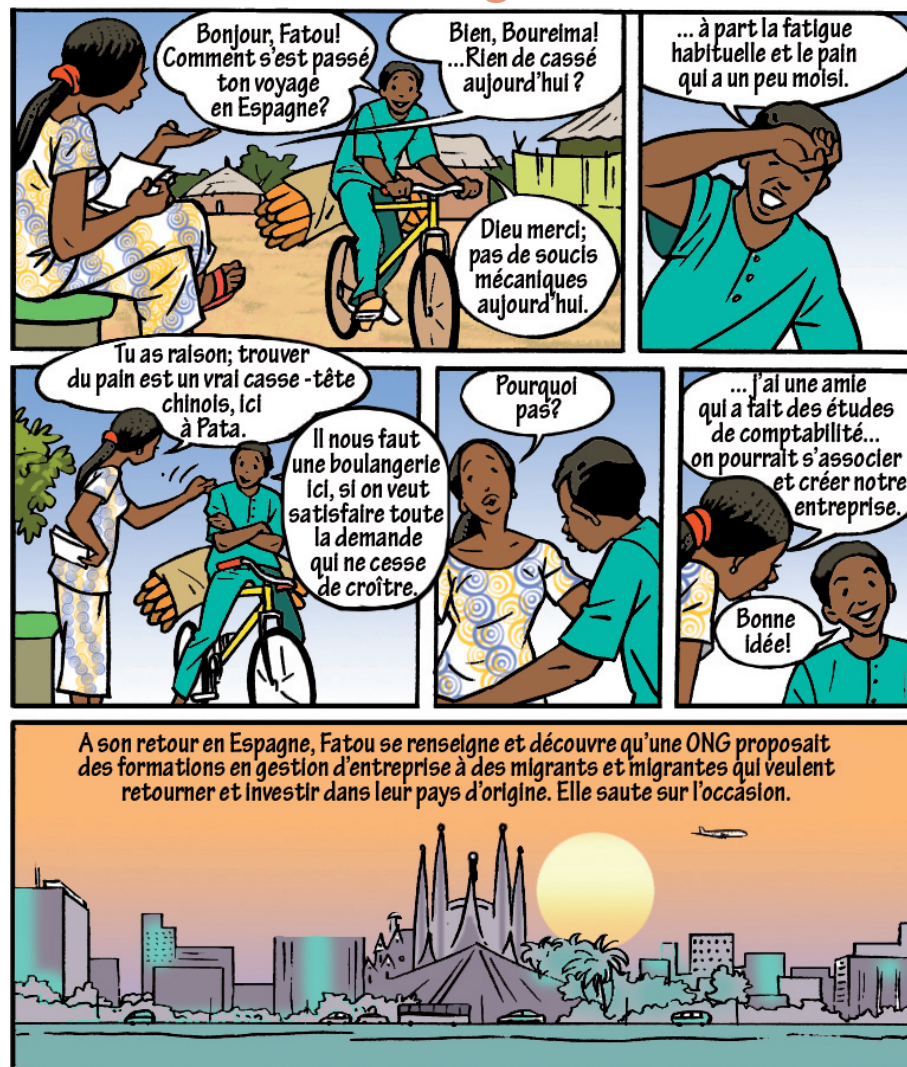
- La constitution d'un GIE est payante alors que ce n'est pas le cas pour une coopérative.
- Les lois régulant ces deux instruments sont différentes donc par exemple, les coopératives sont exonérées de taxes et d'impôts.

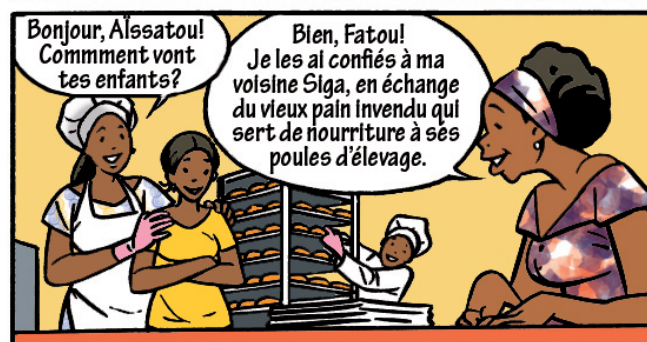


- Elles peuvent recevoir des subventions publiques et sont parfois appuyées par l'Etat ou d'autres partenaires.
 - Alors que les GIE n'ont qu'un but économique, les coopératives peuvent aussi avoir des buts sociaux (auprès de ses membres et de sa communauté) car elles sont déclarées comme organisations d'utilité publique.
 - Les membres d'une coopérative sont à la fois propriétaires et usagers (ils bénéficient des activités sociales de la coopérative : formation...).
 - Un des principaux inconvénients de la coopérative est le temps de constitution (qui ne passe pas par l'APIX et ne tombe donc pas sous le coup des 48h de création). Ce temps est en moyenne d'un mois. Actuellement, le Bureau de Soutien aux Organisations d'Autoproduction (BSOA) travaille à l'allègement des démarches de création.
- 



Aïssatou et Fatou, rentrée d'Espagne, créent une boulangerie.





FIN



- 



- 



- 

- 



IV De combien d'argent est-ce que j'ai besoin pour mon projet ?



Une fois que tu as ton idée d'entreprise, ton marché, ton lieu d'implantation et ton statut, il faut maintenant calculer le coût de ton projet.

Tout d'abord, il te faut savoir exactement de combien d'argent tu auras besoin. Tu dois donc calculer combien va te coûter ton projet en additionnant plusieurs montants : principalement, ceux pour l'investissement (achat de terrain, achat de matériel, construction d'un bâtiment...) et ceux pour le fonctionnement de ton projet (location de véhicules, achat des matières premières, salaires...). Tout cet argent devra être dépensé avant que l'entreprise ne commence à fonctionner et donc avant que tu ne commences à gagner de l'argent.

Tu dois aussi calculer tes économies : as-tu épargné ? As-tu ramené de l'argent d'Espagne ? As-tu mis de l'argent sur un compte bancaire en Espagne ou au Sénégal ? Est-ce que tu fais partie d'une tontine ? L'épargne, c'est de l'argent ou des biens (c'est-à-dire des objets qui ont une valeur : bijoux, voiture, maison, vaches, stock de riz...) que tu as mis à part pour les utiliser dans le futur. Donc, tu épargnes quand tu décides de ne pas dépenser ton argent tout de suite et d'attendre un autre moment. Tu peux, par exemple, utiliser ton épargne en cas d'urgence (maladie, mauvaises récoltes...) ou pour un projet.

Maintenant, compare l'argent dont tu as besoin pour ton projet et l'argent que tu as mis de côté. Est-ce qu'il y a une différence ? Est-ce que l'argent que tu as est suffisant pour commencer ton projet ou as-tu besoin de plus d'argent ?

Si tu as suffisamment d'argent, tu peux créer ton entreprise. Sinon, si tu as besoin de plus d'argent que la somme de tes économies, il te faut trouver un financement.

Attention ! Même si tu as une très bonne idée d'entreprise, il n'est pas prudent d'investir toutes tes économies dans ton projet. Si ton entreprise ne marche pas, il te faut avoir quelques économies en cas de problème (maladie, décès, catastrophes naturelles...).

V Je n'ai pas suffisamment d'argent pour commencer mon projet. Que faire ?



Tu peux trouver de l'argent auprès de réseaux personnels, en obtenant un crédit ou en obtenant un financement du Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur (FAISE).

Si tu n'as pas suffisamment d'argent, tu peux chercher de l'argent auprès de :

- Ta famille ou tes amis,
- Ta communauté à travers un système de tontine ou de caisse d'auto-financement (CAF),
- Tes associés : tu peux proposer ton idée d'entreprise à une ou plusieurs autres personnes.

Tu peux aussi décider de repartir travailler en Espagne (avec un contrat temporaire) pour pouvoir économiser pour ton projet au Sénégal.

Tu peux aussi obtenir un crédit pour compléter tes économies et lancer ton projet.

Qu'est-ce qu'un crédit ?

C'est le prêt d'une somme d'argent, accordé par un organisme financier (comme une banque) à un client. La somme est déterminée par avance et est remboursée en plusieurs échéances (tous les mois, par exemple), sur une durée fixe (cinq ans, par exemple) et à un taux défini dès la souscription. Le taux, c'est le prix que la banque te fait payer pour te prêter de l'argent.

Qui peut me donner un crédit ?

Tu peux demander un crédit à :

- des banques,
- des organismes publics,
- des institutions de micro-finance (mutuelles d'épargne et de crédit...).

Selon la quantité d'argent dont tu as besoin, tu pourras peut-être aller vers une institution de micro-finance.



Comment créer une entreprise ou une coopérative ?

VI

Les documents que tu devras fournir pour créer ton entreprise seront différents suivant le statut que tu vas donner à ta future entreprise. Pour la création d'une entreprise (quel que soit son statut)

et de GIE, l'APIX est la structure que tu dois aller voir. Un guichet unique te permet de t'informer sur toutes les formalités administratives, de remplir une fiche d'information unique et de créer ton entreprise en 48h. Le service est gratuit et accessible à tous sans rendez-vous.

Les Chambres de commerce et d'industrie peuvent aussi t'aider à créer ton entreprise. Il y en a dans la plupart des régions du Sénégal. Contacte la chambre de commerce et d'industrie la plus proche de chez toi !

Tu dois savoir que la constitution d'une entreprise coûte de l'argent. Le prix dépend du statut de ton entreprise. Par exemple, pour créer une entreprise individuelle, il faudra payer entre 12 000 et 27 000 Francs CFA (selon le nom de ton entreprise).

N'oublie pas qu'une fois ton entreprise créée, tu dois l'immatriculer au répertoire des entreprises et des associations pour obtenir un numéro d'identification (appelé NINEA). Ce numéro est comme un « numéro de carte d'identité » pour ton entreprise.

Suite à la création de l'entreprise, d'autres démarches administratives sont nécessaires, comme la déclaration d'ouverture à l'Inspection du Travail, l'affiliation à la Caisse de Sécurité Sociale, à l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES)...

Quelles sont les démarches pour créer une coopérative ? ¹⁴

- S'adresser au Bureau de Soutien aux Organisations d'Autoproduction (BSOA)
- Remplir un formulaire de demande de constitution avec un comité d'initiative de sept personnes minimum
- Préparer et organiser une assemblée générale constitutive
- Elaborer les statuts et le règlement intérieur

¹⁴ Loi N°83-07 du 28 janvier 1983 portant statut général des coopératives au Sénégal.

- Constituer un capital social (sans montant minimum : dans la pratique, la contribution minimum d'un membre est de 1000 Francs CFA)
- Remettre le dossier au BSOA qui se charge du comité paritaire pour entériner les décisions
- Emettre un arrêté ministériel pour la reconnaissance juridique de la coopérative

☑ Si tu veux avoir plus d'informations à ce sujet, consulte le Guide du créateur d'entreprise de l'APIX. Contacte l'APIX et ses bureaux régionaux, les chambres de commerce et d'industrie, le Bureau d'Appui aux Organisations d'Autoproduction ou l'Agence de Développement et d'Encadrement des PME (ADEPME). Les numéros de téléphone figurent à la fin de ce Guide.

VII

J'ai des économies importantes et je veux créer une entreprise : à quelles aides ai-je droit ?

CODE DES INVESTISSEMENTS



Le gouvernement sénégalais t'appuie dans ta création d'entreprise grâce au Code des Investissements. Le Code s'applique à ton investissement selon le secteur dans lequel tu investis et selon le montant de ton investissement.¹⁵

Par exemple, si ton investissement est égal ou supérieur à 15 millions de Francs CFA, tu peux bénéficier du Code des investissements si tu décides de te lancer dans l'un des secteurs suivants :

- Agriculture, élevage et industrie de transformation agro-alimentaire,
- pêche et transformation des produits de la mer,
- services dans les secteurs sociaux : santé, éducation, formation,
- téléservices, maintenance et technologies de l'information et de la communication.

Si ton investissement est supérieur à 100 millions de Francs CFA, tu peux bénéficier du Code pour d'autres secteurs (mines, tourisme, culture...).

Bénéficier du Code des Investissements, cela veut dire avoir droit à des garanties, des exonérations douanières, des réductions d'impôts...

¹⁵ Code des Investissements (régi par la loi n°2004-627 du 7 mai 2004).

Comme tu le vois, c'est en fonction de ton projet que l'APIX pourra te dire de quels avantages tu peux bénéficier. L'APIX commence d'ailleurs à aider les Sénégalais de l'Extérieur qui voudraient investir au Sénégal grâce à son programme Entrepreneurship Diaspora. Ce programme pourra, par exemple, t'aider concernant l'étude de faisabilité de ton projet.

- # Comment faire si je veux créer une entreprise ou une coopérative agricole?

Tu peux aussi être aidé si tu crées une entreprise de production de semences, de distribution d'engrais, de transformation agricole (rizerie, moulin à céréales, traitement du manioc, transformation du sésame...) ou de vente ou de maintenance de petit matériel agricole ou d'équipement de transformation agricole... L'Agence Nationale pour le Plan Retour vers l'Agriculture (Plan REVA) aide aussi tout promoteur agricole à travers son programme de Promotion de l'Initiative Privée dans le secteur Agro-Sylvo-Pastoral. Elle peut t'aider en te mettant en

ENCADRÉ : 14

L'OIT (Organisation Internationale du Travail) a mis au point des formations pour cela : programme TRIE (Trouvez votre idée d'entreprise), programme CREE (Créez votre entreprise) et programme GERME (Gérez mieux votre entreprise). Ces formations traitent de tous les sujets à connaître pour pouvoir créer et bien gérer une entreprise : plan d'affaires, recherche de financements, marketing, approvisionnement, gestion des stocks, calcul des coûts, comptabilité, planification financière, gestion du personnel et productivité... La méthodologie GERME est diffusée à travers un réseau sénégalais dont le secrétariat est animé par quatre maîtres-formateurs. Contactez ces personnes (dont les coordonnées sont à la fin du Guide) pour connaître les formations GERME, les dates, les lieux, les prix...

¹⁶ Tu peux consulter les sites Internet suivants : www.asepex.sn, www.tpsnet.org ou exporthelp.europa.eu



- 



✉ Si tu veux avoir plus d'informations à ce sujet, contacte l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR). Les contacts sont à la fin du Guide.



- 



✉ Si tu veux avoir plus d'informations à ce sujet, contacte l'Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat (APDA), l'Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (ADEPME), l'Union des Chambres des Métiers du Sénégal ou la Chambre des Métiers de ta région. Les contacts sont à la fin du Guide.

¹⁷ Tu peux consulter les sites Internet suivants : www.apda.gouv.sn, www.adepme.sn, www.rapemesengal.net, www.senegal-entreprise.net

Reportage

Edition spéciale

Octobre 2013

L'expérience de la Coopérative des ressortissants d'Asturies (Espagne)



Niangue Lô
" Nous produisons plus de 20 000 œufs par semaine ! "

M. Lô est le président de cette coopérative. Il est arrivé en Espagne à la fin des années 1970 et réside aujourd'hui entre Gijón, une ville des Asturies, au nord-ouest de l'Espagne, et le Sénégal. Il nous raconte son expérience de coopérative, qui produit près de Dakar plus de 20 000 œufs par semaine.

Reportage : Racontez-nous comment vous avez créé cette coopérative.

M. Lô : Avant même d'être parti du Sénégal, j'ai toujours pensé à revenir pour créer une entreprise. Cette idée était présente depuis le début de mon aventure en Espagne. Mais le chemin pour aboutir à cette coopérative a été long. À l'origine, depuis 1996, avec les Sénégalais qui vivaient comme moi dans les Asturies, nous avions créé une association au Sénégal et nous raminions d'Espagne en bateau du matériel de construction que nous revendions ou utilisions au Sénégal. Puis, en 2006, nous sommes allés plus loin et, avec l'aide du Bureau de Soutien aux Organisations d'Auto-production, nous avons créé la Coopérative

Multifonctionnelle des ressortissants des Asturies (Espagne). Cette coopérative regroupe 15 membres actionnaires (qui sont des Sénégalais d'Espagne et



À l'entrée de la coopérative, on n'a pas oublié de mentionner les Asturies, région du Nord de l'Espagne où est établi M. Lô depuis plus de vingt ans.

des Sénégalais du Sénégal) et une centaine de membres participants.

Reportage : Comment fonctionne la coopérative ?

M. Lô : La coopérative s'étend sur deux hectares. Elle déient 2770 poules qui pondent environ 20.000 œufs par semaine. Ces œufs sont ensuite soit vendus aux femmes du village le plus proche qui les revendent à Dakar, ce qui crée des emplois locaux, soit vendus à une entreprise de distribution de Pikine.



En quelques chiffres

15 C'est le nombre de personnes faisant partie de la coopérative. Deux membres vivent au Sénégal et le reste vit en Espagne, dont quatre dans la région des Asturies.

800 C'est le nombre de boîtes de 30 œufs produits chaque semaine, soit environ 80.000 œufs par mois !

2770 C'est le nombre de poules que possèdent la coopérative. Ces poules, de deux espèces différentes, produisent des œufs à coquille blanche ou bien à coquille rosée.

2006 C'est l'année de création de la coopérative au Sénégal. Il existe également en Espagne une association de migrants sénégalais des Asturies depuis 2005.

2 C'est le nombre de bâtiments actuellement utilisés pour abriter les poules. Il est prévu que deux autres bâtiments soient construits pour augmenter les capacités de production de la coopérative.



Niangue Lô,
membre actionnaire
fondateur et responsable
de la coopérative
depuis 4 ans



Saliou Ndiaye,
membre actionnaire
fondateur de la coopérative
depuis 4 ans



Youssou Fall,
gérant de la coopérative
et membre depuis 4 ans

2

REPORTAGE OCTOBRE 2010

Pour s'occuper de la ferme avicole quand les membres de la coopérative sont en Espagne, dix emplois à plein temps ont été créés, dont un spécialiste de l'élevage avicole. La coopérative produit également des oignons, des mangues, des citrons, des mandarines...

Reportage : A quelles difficultés avez-vous dû faire face ?

M. Lô : Aujourd'hui, la coopérative fonctionne très bien mais il y a eu des difficultés, notamment concernant les poules. Nous en avons perdu beaucoup à cause de maladies ou d'animaux prédateurs (comme les serpents)... Par ailleurs, il est assez difficile de trouver des personnes formées qui sachent bien gérer la ferme et s'occuper des poules. Il faut aussi pouvoir compter sur des personnes de confiance quand on est en Espagne. Le financement et l'obtention de prêts sont compliqués quand on ne détient pas la terre et qu'on ne peut pas présenter un titre foncier à la banque.

Reportage : Quels conseils donneriez-vous à un migrant sénégalais d'Espagne qui voudrait

se lancer dans une entreprise ou une coopérative au Sénégal ?
M. Lô : C'est une excellente idée ! Il faut que les Sénégalais d'Espagne comprennent qu'au Sénégal, on peut faire des choses et monter des entreprises rentables, qui sont très utiles pour le développement du pays car elles créent des emplois. Le premier conseil, et le plus important pour moi, serait celui de former un groupe de migrants, de ne pas se lancer seul dans cette aventure. Il s'agit de former un groupe de migrants motivés et qui placent une somme d'argent ensemble. Cette somme commune permettra un investissement plus ambitieux et moins risqué pour tous. Le second conseil est de penser à un investissement dans le village natal des migrants (en créant, par exemple, une association de migrants d'un même village). Cela permet d'améliorer la vie des personnes restées au village en créant des emplois. Enfin, mon troisième conseil serait de travailler dans le domaine de l'agriculture, de l'aviculture ou de l'élevage. Ce sont des domaines rentables, qui, en plus, sont utiles au pays : ils permettent de manger !

Reportage : Quels sont vos projets pour le futur ?
M. Lô : Notre idée est de développer une autre ferme avicole dans notre village

La coopérative a permis d'embaucher une dizaine de personnes à temps plein pendant toute l'année. Ici, les travailleurs sont en train de récolter les œufs, qui seront ensuite confiés à des revendeurs dans les environs ou à Dakar.



d'origine (pour créer de l'emploi là-bas) et aussi de développer la ferme avicole actuelle. En plus des deux premiers bâtiments qui abritent les poules et qui s'appellent du nom des villes des Asturies (Oviedo et Gijón), nous aimerions en construire d'autres qui s'appelleraient Aviles et Langreo... Comme vous le voyez (à l'entrée de la coopérative, il y a un dessin de l'instrument de musique traditionnelle des Asturies), nous sommes très attachés à la région des Asturies. Moi,

j'aime beaucoup les Asturies mais c'est le temps pluvieux et froid des Asturies qui ne m'aime pas !



Pour le programme BIT/MIGRANTS

L'accompagnement lors de la réintégration des migrants et des migrants et le renforcement des capacités d'investissement des diasporas sont des éléments essentiels pour favoriser le lien entre la migration et le développement. Le BIT entend appuyer la mise en place, dans les pays d'origine, et en particulier au Sénégal, de mécanismes qui faciliteraient les investissements productifs des migrants. Ces investissements peuvent avoir un impact significatif en termes d'amélioration des conditions de vie des populations, notamment dans les zones rurales.



Les conseils pour bien débiter

- S'informer sur les possibilités d'investissement au Sénégal.
- Se former en gestion d'entreprise et dans le futur domaine d'activité ; le mieux, c'est de démarrer une coopérative dans un domaine que le migrant ou la migrante connaît bien (pour y avoir travaillé au Sénégal, en Espagne ou ailleurs).
- Impliquer sa famille et ses proches.
- Bien choisir son secteur d'activité

et ses associés au sein de la coopérative.

- Bien se renseigner sur les aspects légaux de la création et du fonctionnement d'une coopérative.
- Respecter les règles des Douanes en cas de transfert de matériel.
- Monter un solide dossier financier en cas de demande de prêt à une banque ou à une mutuelle de crédit.



Que faire si je souhaite créer une entreprise ou une coopérative dans le domaine de la pêche ?

Si tu veux créer une entreprise ou une coopérative dans le domaine de la pêche, tu dois d'abord bien connaître ce secteur. Tu peux travailler dans la pêche de mer, la pêche de rivière mais aussi dans le mareyage et la transformation des produits de la mer (conservation, transport, fumage, salage...) ou l'aquaculture.



Boubacar : Je pense lancer une coopérative de pêcheurs.
Quels conseils peux-tu me donner, Amadou ?

Amadou : Si tu veux travailler dans la pêche, il faut que tu sois formé au métier de pêcheur, notamment pour connaître les règles de sécurité, de gestion et de reproduction des poissons, d'hygiène et tes droits en tant que travailleur de la mer. Tu dois aussi bien connaître les normes pour les pirogues de pêche.

Attention ! Le nombre de poissons diminue au Sénégal. C'est le cas pour certaines espèces de poissons, comme les espèces démersales (c'est-à-dire des poissons qui vivent près des fonds marins) côtières : il est recommandé de ne pas pêcher le thiof, la daurade, le mérrou, le pageot, le pagre ¹⁸...

¹⁸ Pour plus d'informations, tu peux consulter le Plan national de Reconstitution des Ressources halieutiques (PNRH) du Ministère de l'Economie maritime, de la Pêche et des Transports maritimes. Ce document est disponible auprès des organismes de pêche dont les contacts sont à la fin de ce Guide.

Il faut donc cibler la pêche de certaines espèces de poissons qui vivent en pleine eau (on les appelle les espèces pélagiques) et de crustacés, comme les crevettes, les huîtres...

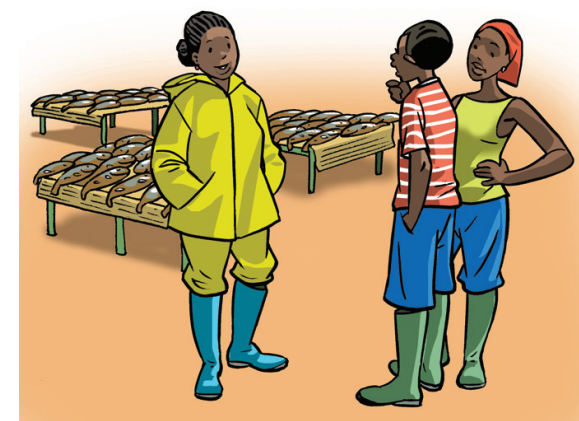
Il faut aussi respecter le cycle de la vie des poissons pour ne pas vider la mer. Par exemple, certains filets dont les mailles sont trop petites attrapent toutes sortes de poissons, même les petits qui sont pourtant invendables. Ces pratiques mettent en danger la reproduction des poissons et l'avenir de la pêche au Sénégal.

En tant que pêcheur, c'est toi qui connais le mieux la mer et c'est à toi d'en prendre soin afin de pouvoir vivre dignement de ton travail.

- ☑ Si tu veux te former dans le domaine de la pêche, il existe certaines structures, comme l'École Nationale de Formation Maritime ou le Centre National de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture. Pour connaître les formations et savoir comment y entrer, renseigne-toi auprès de ces structures. Les contacts sont à la fin de ce Guide.

Fatou : Moi, c'est la transformation du poisson qui m'intéresse...

Qu'en penses-tu, Aminata ?



Aminata : Je trouve que c'est une très bonne idée de travailler dans la transformation de produits de la mer.

Pour vendre plus facilement ton produit, il est fondamental que ce soit un produit frais et de qualité. Tu dois bien connaître ce que recherche le consommateur ou celui qui t'achètera le produit (si c'est un transporteur ou un exportateur, par exemple).

Tu devras aussi réfléchir aux équipements dont tu as besoin : lieu (proche ou pas de la plage, du quai ou de la ferme aquacole), bâtiments, machines pour le froid, machines pour la découpe ou pour d'autres transformations...

Comment m'investir dans le social après être revenu au Sénégal ?

Fatou : Abdoulaye, nous avons entendu parler de l'aquaculture. Mais qu'est-ce que c'est exactement ? Et comment ça marche ?

Abdoulaye : Très bonne question ! D'abord, l'aquaculture, c'est l'élevage d'animaux ou de végétaux aquatiques : on peut élever des poissons, des crevettes, des huîtres, des moules, des coquillages, des algues...

C'est un secteur prioritaire au Sénégal. C'est pourquoi il existe l'Agence Nationale de l'Aquaculture. Cette agence est là pour aider les personnes voulant se lancer dans l'aquaculture.

Elle peut t'aider dans les démarches pour la création d'une ferme aquacole : formation technique, appui commercial, fourniture d'aliments pour poissons ou de semences de poissons, suivi de la qualité...

On peut travailler dans l'aquaculture dans beaucoup d'endroits au Sénégal, comme les zones côtières, les fleuves et les embouchures (fleuves Sénégal, Gambie, Casamance, embouchure du Sine-Saloum...). Il est aussi possible de faire de l'aquaculture dans les bassins de rétention.

Boubacar : Quelles sont les étapes pour créer une entreprise ou une coopérative aquacole ?

Abdoulaye : Mon ami, pour cela, tu dois aller voir l'Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA).

Les personnes travaillant à l'ANA vont t'aider pour tes démarches administratives de création d'entreprise (avec l'APIX), pour ta formation, pour la recherche du lieu de la ferme aquacole et pour les équipements nécessaires, pour la recherche de financements, pour la vente des produits...



- ☑ Si tu veux avoir plus d'informations sur le secteur de la pêche, tu peux contacter la Fédération Nationale des GIE de Pêche ou la Direction de la Pêche Maritime ou Continentale. Les contacts sont à la fin du Guide.
- ☑ Si tu veux avoir plus d'informations sur l'aquaculture, va voir l'Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA). Les contacts sont à la fin du Guide.



Partie3



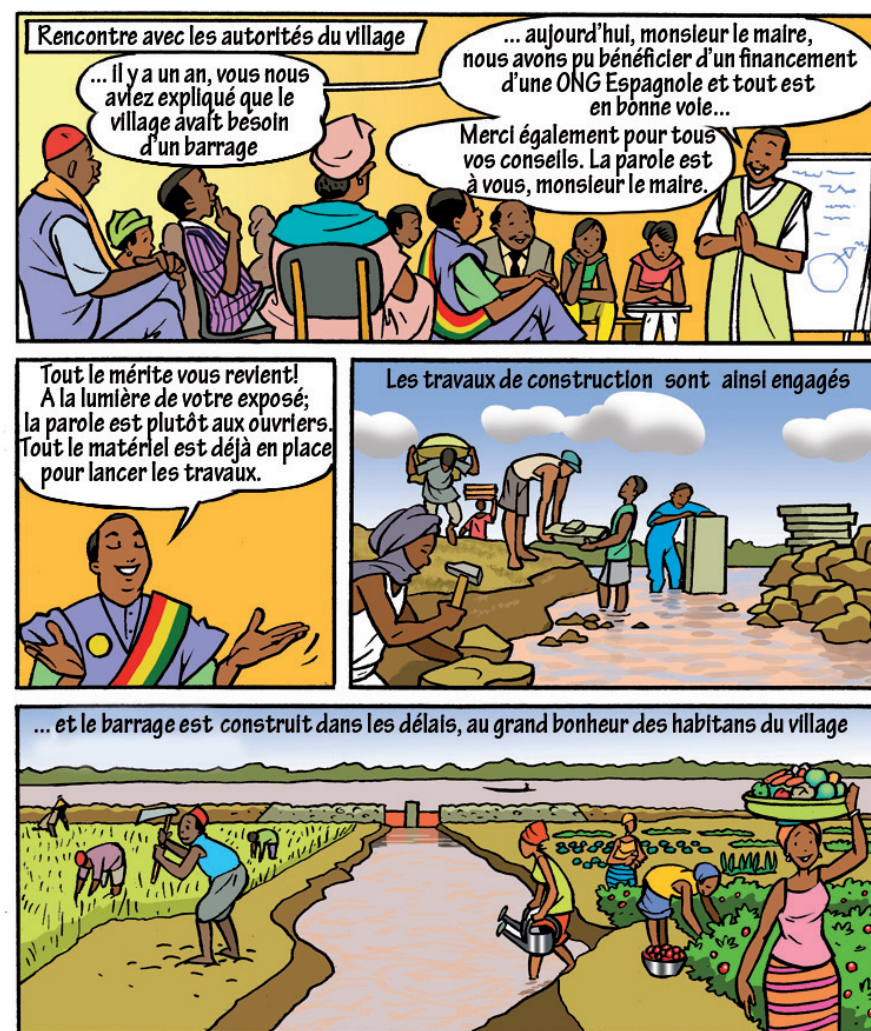
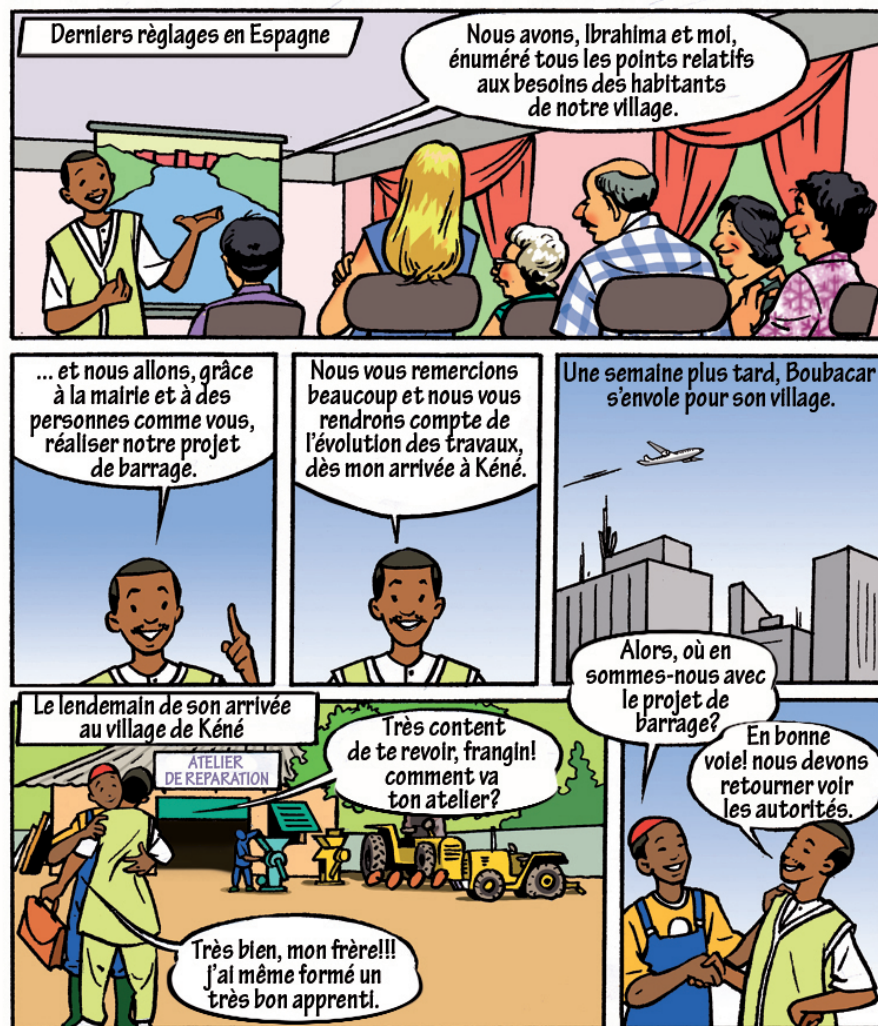
An illustration of three diverse professionals. On the left, a man wearing a blue hard hat, an orange shirt, and blue overalls holds a green folder. In the center, a man in a light blue traditional long-sleeved shirt and pants holds a rolled-up document. On the right, a woman in a pink business suit with a yellow cross pin on her lapel holds a blue folder and a yellow measuring tape. The background is plain white.

Pour les projets sociaux et de développement, il peut aussi être utile de t'organiser en association avec les autres migrants provenant de la même localité. De cette manière, chacun peut apporter ses idées et ses économies pour un projet plus ambitieux.

ENCADRÉ : 18

Mamadou D., migrant en Espagne.

Ibrahima et Amadou, ensemble pour le développement de leur village





FIN

**Comment accéder
à la protection sociale
et protéger ma santé
et celle de ma famille
à mon retour au pays ?**

Qu'est-ce que la protection sociale ?

La protection sociale est un droit fondamental. Elle te permet de faire face à de nombreux risques sociaux, comme la maladie, la vieillesse, l'invalidité, le chômage...



En Espagne, en tant que travailleur migrant, toi et ta famille résidant en Espagne êtes protégés. C'est pourquoi ton employeur (ou toi-même selon ton travail) cotise à la Sécurité Sociale espagnole et c'est grâce à cette cotisation que tu peux, par exemple, aller chez le médecin gratuitement.

Que se passe-t-il à mon retour au Sénégal ?

Tout dépend des risques contre lesquels tu veux te protéger.

- Pour les **risques d'accident du travail, de maladies professionnelles et pour les prestations familiales** (notamment, pour certains aspects de la santé des femmes enceintes ou ayant accouché), il faut s'adresser à la **Caisse de Sécurité Sociale**.
En effet, à ton retour au Sénégal, si tu trouves un emploi, si tu crées une entreprise ou si tu deviens membre d'une coopérative, tu dois t'inscrire à la Caisse de Sécurité Sociale. Cette inscription te protège dans beaucoup de situations : chute sur un chantier, accident de transport en commun pendant le trajet vers ton lieu de travail, congé maternité pour les femmes salariées, handicap suite à un accident du travail... Pour en savoir plus, contacte la Caisse de Sécurité Sociale au 33 889 19 89 ¹⁹.
- Pour ta **santé** et celle de ta famille, il existe au Sénégal des **organismes de prévoyance maladie et des mutuelles de santé** qui peuvent t'être utiles. Si tu crées ou tu travailles pour une entreprise de moins de cent personnes, tu peux adhérer à un organisme de prévoyance maladie. Cet organisme peut financer tes dépenses de santé ou celles de ta fa-

¹⁹ Tu peux aussi consulter le site Internet : www.secusociale.sn

- mille. Sinon, tu peux adhérer volontairement à une mutuelle de santé. Une mutuelle de santé est une association à but non-lucratif (c'est-à-dire que la mutuelle ne cherche pas à gagner de l'argent) de personnes qui adhèrent de manière libre et volontaire. Cette association organise la solidarité et l'entraide entre ses membres. Grâce aux cotisations des membres, la mutuelle garantit à ces derniers le paiement (ou le remboursement) de tout ou d'une partie de leurs soins de santé.
- Grâce aux économies que tu as peut-être depuis ton séjour en Espagne, tu peux adhérer à une mutuelle de santé pour te protéger toi-même et ta famille. Renseigne-toi dans ta région : il y a sûrement une mutuelle de santé proche de chez toi. Compare leurs prix et leurs remboursements. Si tu repars en Espagne pour travailler, demande-leur si tu pourras continuer à payer à distance les cotisations de ta famille restée au pays pour que ses dépenses de maladie soient remboursées. Il est très important, pour toi ou pour ta famille, d'être protégé par un organisme de prévoyance maladie ou d'être membre d'une mutuelle de santé en cas de maladie ou d'accident : adhère à une mutuelle !
- Enfin, si tu fais partie d'une association de migrants sénégalais en Espagne, renseigne-toi pour savoir si elle a un accord avec une mutuelle de santé au Sénégal. Sinon, tu peux proposer à ton association de migrants de **créer une mutuelle de santé au Sénégal** pour protéger les familles restées au pays. Renseigne-toi auprès du Ministère de la santé pour savoir comment faire pour créer une mutuelle de santé, notamment auprès de la Cellule d'Appui au Financement de la Santé et au Partenariat au 33 821 88 53.

ENCADRÉ : 19

Je voudrais prendre ma retraite au pays.

Si tu as travaillé pendant longtemps en Espagne et que ton employeur a cotisé à la Sécurité Sociale espagnole pour ta retraite, tu peux toucher la retraite espagnole dans certains pays. Au Sénégal, à l'heure actuelle, ce n'est malheureusement pas possible mais il se pourrait que ce soit bientôt le cas si l'Espagne et le Sénégal signent une Convention de Sécurité Sociale.

Renseigne-toi pour savoir où en est la situation auprès des Caisses de Sécurité Sociale espagnole ou sénégalaise ou auprès du Bureau du Travail de l'Ambassade d'Espagne. Tu peux aussi demander en Espagne à quoi tu aurais droit (montant de ta retraite, nombre d'années cotisées...).

Au Sénégal, c'est l'Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) qui s'occupe des pensions de retraite. Pour les personnes qui ont cotisé avant de partir à l'étranger, il existe un dispositif qui permet de continuer à contribuer volontairement à partir des revenus à l'étranger. Renseigne-toi si cela t'intéresse. Les contacts de l'IPRES sont à la fin de ce Guide.

J'ai des questions sur le VIH/SIDA

Le SIDA est une maladie provoquée par un virus qui s'appelle VIH ou virus du SIDA. Ce virus détruit les défenses du corps contre les infections et provoque plusieurs types de maladies.

Une personne atteinte par le virus peut se sentir bien et ne pas soupçonner la présence de ce virus (VIH), mais si cette personne ne reçoit pas de traitement médical, elle va développer le SIDA dans un délai de plus ou moins 10 ans. Même si cette personne n'a pas développé le SIDA, si elle ne prend pas les précautions nécessaires, elle peut le transmettre.

Comment se transmet le VIH ?

Par les rapports sexuels avec pénétration (vaginale, anale ou orale) sans préservatif.

Par le partage de seringues et d'aiguilles qui ont été utilisées par des personnes infectées.

Par l'utilisation d'instruments coupants: les aiguilles de tatouage et de piercing et les rasoirs qui ont été au contact avec le sang d'une personne infectée par le virus.

Une femme enceinte atteinte par le VIH peut le transmettre à l'enfant qu'elle porte, pendant la grossesse, lors de l'accouchement et aussi par l'allaitement. Tu dois savoir que si tu es enceinte et infectée, il existe des traitements contre le SIDA qui réduisent de beaucoup le risque de le transmettre à ton enfant. Tu peux aussi choisir d'interrompre légalement ta grossesse. Si tu es infectée, tu ne dois pas allaiter ton enfant.

Pourquoi faire un dépistage du VIH/SIDA ?

Bien qu'il n'y ait pas de guérison définitive du SIDA, on utilise de puissants **traitements, les antirétroviraux**, qui permettent aux personnes infectées de vivre en meilleure santé et plus longtemps. Tu peux être soigné au Sénégal.

On recommande à toutes les femmes enceintes de faire le test de dépistage car il existe des traitements contre le SIDA qui réduisent de beaucoup le risque de transmettre la maladie à l'enfant.

Si tu sais que tu es infecté, tu dois **TOUJOURS utiliser un préservatif** lors des rapports sexuels avec pénétration pour ne pas transmettre le virus.

Où faire un dépistage du VIH/SIDA ?

Pour savoir si l'on est infecté ou non, il suffit de faire une **analyse de sang**. Ce dépistage se pratique dans un **centre de santé, n'importe lequel, sans payer et sans donner ton nom**. Le test du VIH/sida est gratuit, volontaire et confidentiel. Le test est effectué après information au patient ou à la patiente et son résultat est confidentiel.

En Espagne, si tu veux savoir où faire un test de dépistage ou si tu as des questions sur le VIH/SIDA, **tu peux téléphoner gratuitement et anonymement** (du lundi au vendredi de 10h à 20h) à la Croix Rouge Espagnole : **900 111 000**

Au Sénégal, si tu veux savoir où faire un test de dépistage ou si tu as des questions sur le VIH/SIDA, tu peux te rapprocher du centre de santé le plus proche ou du service de dépistage volontaire le plus proche (il y en a plusieurs dans toutes les régions du Sénégal).

Avec mes économies, j'aimerais construire une maison pour ma famille et moi-même. Que dois-je faire ?

Avant de te lancer dans l'achat d'un terrain ou dans les travaux de construction, sois très prudent ! Beaucoup de Sénégalais, migrants mais aussi résidant au Sénégal, ont eu des problèmes : achat de terrains à de « faux » propriétaires, terrain empiété par des voisins, défaut de qualité de la construction, arrêt des travaux avant la fin de la construction du bâtiment ²⁰...



Le plus sûr, pour toi, est de consulter un notaire ou un expert immobilier. De cette manière, toutes tes démarches seront légales et vérifiées et tu pourras te défendre en justice, si besoin est. Voici quelques conseils en la matière :

- Tout d'abord, réfléchis à ton budget : combien d'argent as-tu pour l'achat du terrain ou la construction ?
- Regarde autour de toi pour savoir combien coûtent les terrains dans telle ou telle zone, combien coûte la construction...
- Rends-toi au Service des Domaines pour avoir toutes les informations sur le terrain ou la maison que tu souhaites acheter.
- Renseigne-toi aussi pour savoir si le terrain est raccordé au système d'eau, d'électricité...
- Vérifie que ton terrain ne soit pas dans une zone inondable : sinon, tu pourrais tout perdre pendant l'hivernage !
- Ne confie pas tout ton argent pour la construction à une seule personne, même si elle est de ta famille. Choisis bien tes personnes de confiance.
- Vérifie si tu peux toi-même construire la maison ou le bâtiment. Si tu dois embaucher une entreprise de construction, renseigne-toi avant : connais-tu cette entreprise ? Connaiss-tu des personnes satisfaites de leur travail ?
- Sois également attentif à la qualité des matériaux utilisés : il est arrivé que de mauvais matériaux employés pendant la construction du bâtiment soient la cause d'accidents ou de défauts (inondation, fissures...).
- Réfléchis aussi au plan de ta maison ou du bâtiment : ne sois pas trop ambitieux car la construction coûte chère. Construis petit au début : tu pourras agrandir ta maison au fil des années...

²⁰ Merci à Yacouba Traoré, expert immobilier auprès des tribunaux sénégalais.

ENCADRÉ : 21

Je souhaiterais construire une maison pour ma famille. Comment est-ce que je peux obtenir un terrain ?

Pour obtenir un terrain à usage d'habitation (c'est-à-dire pour utiliser le terrain pour construire un logement) auprès de certains services de l'Etat, il faut souvent constituer un dossier de demande qui se compose de :

- une lettre de demande de terrain pour le service des Domaines,
- un extrait de plan de parcelle délivré par les services du Cadastre,
- une attestation de non-propriété délivrée par les services du Cadastre.

Renseigne-toi auprès de la Direction de l'Habitat ou de la Direction de la Promotion de l'Habitat des Sénégalais de l'Extérieur pour savoir exactement ce dont tu as besoin.

Enfin, pour les Sénégalais de l'Extérieur, il existe des programmes comme la Cité de la Diaspora pour faciliter l'accès au logement.

- ☑ Si tu veux avoir plus d'informations à ce sujet, contacte la Direction de l'Habitat ou la Direction de la Promotion de l'Habitat des Sénégalais de l'Extérieur. Les numéros de téléphone de ces structures figurent à la fin de ce Guide.

ENCADRÉ : 22

Obtenir un prêt immobilier.

Pour construire ta maison, tu peux avoir besoin d'un prêt ou tu peux décider d'économiser pour cette construction sur un compte d'épargne particulier. Les principales banques du Sénégal proposent des produits particuliers pour les Sénégalais résidant à l'étranger : prêt immobilier, compte épargne logement, assurance (rapatriement de corps, décès...). Renseigne-toi pour connaître les produits les plus adaptés à tes besoins et compare les prix et les conditions des banques !

Qui peut m'aider ?



Partie4

Contacts utiles en Espagne

Organisations	Téléphones	Sites Internet	Adresses
Informations au citoyen	12		
Informations pour les femmes	(+34) 900191010		
Représentations diplomatiques			
Consulat du Sénégal à Madrid	(+34) 913 09 52 00		C/ Luis Larrainza, 55 28002 Madrid
Consulat Honoraire du Sénégal dans les Îles Canaries	(+34) 928 38 12 79 (+34) 928 22 43 27		C/ Galicia, 37 (Bajo) 35007 Las Palmas de Gran Canaria
Consulat Honoraire du Sénégal à Barcelone	(+34) 932 00 97 22		C/ Balmes, 185 08006 Barcelone
Consulat Honoraire du Sénégal à Malaga	(+34) 952 38 36 53 (+34) 913 09 52 00		C/ Danza Invisible, 2, 1ºB 29 620 Torremolinos
Services nationaux			
Services Centraux du Service Public d'Emploi Nationale (SEPE, ex INEM)	(+34) 901 11 99 99 (+34) 91 585 98 88	www.sepe.es www.inem.es	C/ Condesa de Venadito 28027 Madrid
Sécurité Sociale	(+34) 915 55 23 59 (+34) 915 55 23 80 (+34) 915 55 23 81	www.seg-social.es	C/ Padre Damián, 4-6 28036 Madrid
Syndicats			
Unión General de Trabajadores (UGT)	(+34) 915 89 71 00	www.ugt.es	C/ Hortaleza, 88 28004 Madrid (siège)
Comisiones Obreras (CCOO)	(+34) 915 36 87 01	www.ccoo.es	C/ Lope de Vega, 38 Madrid (siège)
ONG et associations			
ACOBE	(+34) 913 75 78 62 (+34) 913 75 11 73	retorno@acobe.org	C/ Miguel Fleita, 11 28037 Madrid
Accem	(+34) 915 32 74 78 (+34) 915 32 74 79	www.accem.es	Plaza de Santa Maria Soledad Torres Acosta, 2 28004 Madrid
ACISI (Associació per la cooperació, la inserció laboral i la interculturalitat)	(+34) 934 87 38 16 (+34) 932 15 39 87	secretaria@acisi.org www.acisi.org	C/ Arago, 281, 2º 08009 Barcelone
ADIS (Associació de Dones Immigrants Subsaharienes)		adisaha55@yahoo.es	C/ Pau Carbo, 45, 1o - 2a 08403 Granollers (Barcelone)
AMAM (Asociación de Mujeres Antimutilación)		infoamaespana@gmail.com	
Association pour le Planning Familial	(+34) 915 21 23 00 (+34) 91 319 92 76	www.fpfe.org	C/ Almagro, 28, bajo 28010 Madrid
Caritas	(+34) 914 44 10 00	www.caritas.es	C/ San Bernardo, 99 28015 Madrid
CEPAIM	(+34) 915 33 77 93	www.cepaim.org	C/ Isla Cristina, 9 – Local Madrid 28035



Contacts utiles en Espagne

Organisations	Téléphones	Sites Internet	Adresses
Croix Rouge Espagnole	(+34) 913 35 44 16 (+34) 902 22 22 92	mjm@cruzroja.es www.cruzroja.es	Avda. Reina Victoria, 26 2º planta Madrid 28003
EQUIS (Equip de Sensibilització contra las Mutilaciones Genitales Femeninas)		equis_mgf@yahoo.es	
Mouvement pour la Paix (MPDL)	(+34) 915 07 71 68 (+34) 914 29 76 44	mpdl@mpdl.org www.mpdl.org	C/ Martos, 15. Madrid 28053
OIM Madrid	(+34) 914 45 71 16	www.madridiom.es	C/ Fernando el Católico, 10 - 1º A. Madrid 28015
RESCATE Internacional	(+34) 914 47 28 72 (+34) 914 47 29 60	rescate@ongrescate.org	C/ Luchana, 36 - 4ºD. 28010 Madrid
Réseau Acoge	(+34) 915 63 37 79	www.redacoge.org	C/ Coslada, 7 (semisótano) 28028 Madrid
Réseau espagnol contre la traite de personnes – Association pour la Prévention, la Réinsertion et l'Attention à la Femme Prostituée	(+34) 915 30 32 87	www.redcontralatrata.org	C/ Jardines, nº17, bajo 28013 Madrid
Associations de Sénégalais en Espagne			
Fondation des Emigrés Sénégalais (FES)		www.la-fes.org fondation.fes@gmail.com	
Coordination des Associations de Sénégalais de Catalogne (CASC)	(+34) 608 48 29 15	cordinadorasen@yahoo.es	C/ St Pere Mitja, 52 08003 Barcelone
Association des Sénégalais de la région de Murcia	(+34) 968 29 92 25 (M. Mady Cisse Ba)		C/ Serrano, 3 (bajo) 30005 Murcia
Association de Catholiques Sénégalais d'Espagne (ASCASES)		senegalesescatolicos@yahoo.es	
Senegal-Asturias		astursenegal@gmail.com	
Association interculturelle			
Association d'Immigrants Sénégalais en Aragon (A.I.S.A.)	(+34) 976 43 97 57		C/ Mayoral, 25-31 (local) 50003 Zaragoza
Association Cœurs Unis pour le Sénégal et l'Espagne (ACUSE)	(+34) 947 04 39 24	Tif1966es2002@hotmail.com	C/ Pedro Alfaro, 111, 2B 09007 Burgos

Contacts utiles au Sénégal

Organisations	Téléphones	Sites Internet	Adresses
Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA)	+221 33 869 84 50	ana@ana.sn	146 Sotrac Mermoz, BP 1496 DAKAR
Agence de Développement et d'Encadrement des PME (ADEPME)	+221 33 869 70 71	www.adepme.sn/	9, Fenetre Mermoz, Avenue Cheikh Anta Diop BP 333 Dakar Fann
Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR)	+221 33 864 26 05	www.ancar.sn ancardakar@sentoo.sn	Sicap Liberté II, Villa 1357 BP. 16758 DAKAR
Direction Générale de Dakar			
Agence Nationale Chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux (APIX)	+221 33 849 05 55	www.investin senegal.com	52 - 54 Rue Mohamed V - BP 430 CP 18524 Dakar
Agence Nationale pour le Plan REVA (AN-REVA)	+221 33 859 06 60	agencereva@anreva.org www.anreva.org	DIRECTION GENERALE : SICAP MERMOZ, Route de la VDN Lot N° 36 BP : 23 455 DAKAR-PONTY
Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations	+221 33 869 20 21	www.asepex.sn asepex@asepex.sn www.anej.sn	Ancienne piste, 143, sotrac-mermoz, BP 14709 Dakar Peytavin
Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ)	+221 33 869 86 26 +221 33 824 70 72 +221 33 869 86 27	www.apda.gouv.sn/site/	Sicap Baobab, Avenue Bourguiba n° 528 Dakar
Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat (APDA)	+221 33 864 47 10		30, Mermoz X VDN Sicap Mermoz 45415 Dakar
Caisse de Sécurité Sociale Siège	+221 33 889 19 89	www.secusociale.sn	Place de l'OIT
Caisse de Sécurité Sociale Dakar - Plateau	+221 33 822 61 15	www.secusociale.sn	32, Rue Jules Ferry
Caisse de Sécurité Sociale Dakar - Port	+221 33 823 83 01	www.secusociale.sn	20, Bd Djily MBAYE
Caisse de Sécurité Sociale Pikine - Guédiawaye	+221 33 837 03 01	www.sante.gouv.sn	Quartier Médina Gounass
Cellule d'Appui au Financement de la Santé et au Partenariat (CAFSP)	+221 33 821 88 53		Immeuble Dièze Gueule Tapée 2ème Etage
Centre National d'Assistance et de Formation pour les Femmes (CENAF)	+221 33 867 23 66	cenaf@famille.gouv.sn	Centre Ginddi Route du Front de Terre, ex Zakat House
Centre National de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture	+221 33 834 05 46	www.ecomaritime.gouv.sn	Km 10,5 Boulevard du Centenaire de la Commune de Dakar
Centre d'Orientation et de Documentation sur les Migrations (CODM/FES)	+221 33 827 09 17 +221 33 867 14 95	www.codefes.org codefes@codefes.org	Villa 6302 Liberté VI Dakar Sénégal

Contacts utiles au Sénégal

Organisations	Téléphones	Sites Internet	Adresses
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar	+221 33 823 71 89	cciad@orange.sn www.cciad.sn	1, Place de l'Indépendance
Chambre de Métiers de Dakar	+221 33.821.79.08	dakarmetiers@orange.sn	
Direction de l'Appui à l'Investissement et aux Projets (Senex)	+221 33 867 01 71	www.senex.gouv.sn	VDN Rue 50 X 23 Villa 23A/bis BP 45510 Dakar
Direction de la Fonction publique	+221 33 849 70 00	http://www.fonctionpublique.gouv.sn	Building Administratif 1er étage BP 4007
Direction de l'Habitat	+221 33 867 24 41 / 42	dhabitat@sentoo.sn	7944 Liberté 6, Terminus DDD
Direction de la Promotion de l'Habitat des Sénégalais de l'Extérieur	+221 33 849 76 88	www.gouv.sn	Building Administratif 7e étage
Ecole Nationale de Formation Maritime (E.N.F.M.)	+221 33 832 38 23	enfmsn@yahoo.fr	Km 4,5 Boulevard du Centenaire de la Commune de Dakar – B.P. 1225 – Dakar.
Fonds National pour la Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin (FNPEF)	+221 33 860 26 53		Direction de l'Entrepreneuriat féminin 90 Sotrac Mermoz
Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES)	+221 33 839 91 91	www.ipres.sn	22, Ave L. S. Senghor - BP: 161 Dakar
Ministère des Sénégalais de l'Extérieur	+221 33 821 52 77 +221 33 867 01 71	www.senex.sn	Building Administratif 7e étage
Service de la Main-d'œuvre (SMO)	+221 33 864 05 63	www.smo.gouv.sn	Immeuble Yoro Lam, 54-60, avenue Georges Pompidou, Dakar-Plateau
Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED) Bureau de Liaison de Dakar (BLD)	+221 33 860 45 10	www.saed.sn saedbld@orange.sn	Villa Keur Ami, Mermoz Pyrotechnique
SODEFITEX	+221 33 889 79 50	dg@sodefitec.sn www.sodefitec.sn	Km 4,5 Bd du Centenaire de la Commune de Dakar BP 3216 Dakar
SODAGRI	+221 33 821 04 26	sodagri@orange.sn	Immeuble King Fahd, 9ème étage, Bd Djily Mbaye x rue Macodou Ndiaye, BP 222 Dakar

Contacts utiles au Sénégal

Organisations	Téléphones	Sites Internet	Adresses
Syndicats			
Union Nationale des Syndicats Autonomes du Sénégal (UNSA)	+221 33 824 67 32	www.unsas.org	
Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS)	+221 33 825 18 83 +221 33 821 04 91	www.cnts-senegal.org	7, Avenue Lamine Gueye Dakar
ONG et associations			
Centre de Guidance Infantile de Dakar (CEGID)	+221 33 864 05 49	cegid@orange.sn cegid.senegal@gmail.com	Centre de Counselling Sida 15, route du Front de Terre BP 7221 DAKAR
Conseil des ONG d'Appui au Développement (CONGAD)	+221 33 824 41 16 +221 33 824 94 49 +221 33 824 44 13	www.congad.sn	Liberté III, Villa 1983, B.P. 4109 Dakar
ENDA Tiers Monde	+221 33 869 99 48	www.enda.sn se@enda.sn	Complexe Sicap Point E Bâtiment B Avenue Cheikh Anta Diop BP 3370 Dakar
Keur Xaleyi	+221 77 35 07 54	keurxaleyi@yahoo.fr	Case foyer HLM Rufisque
USE	+221 33 824 67 96		Centre Ahmadou Malick Gaye ex Centre Bopp B.P 5070
Union pour la solidarité et l'Entraide	+221 33 825 39 77		
Réseau Africain de Soutien à l'Entrepreneuriat Féminin (RASEF)	+221 33 825 72 46 +221 33 824 10 10		Zone Industrielle Sodida
Samusocial Sénégal	+221 33 860 28 06	samusocialsenegal@arc.sn	66 Cité Assemblée - Ouakam - BP 3943 Dakar RP - Sénégal
Collectif des Femmes commerçantes du Groupement Economique du Sénégal (COCOGES)	+221 33 864.19.78 +221 33 864.19.75	cocoges@sentoo.sn	9, rue P X 4 Derklé vers Clinique Ablaye SECK
Fédération des Associations Féminines du Sénégal (FAFS)	+221 33 827 22 54	fafsnationale@yahoo.fr www.fafssenegal.org	Cité Bakary II - Villa Aline Sitoé Diatta BP 5967 Dakar Fann
Fonds de Promotion Economique (FPE)	+221 33 849 64 64	www.fpe.sn fpe@fpe.sn	15, Allées Robert Delmas / BP 6481 Dakar
Association des Femmes d'Affaires et Femmes Commerçantes (AFAC)	+221 33 824 81 46		Z.I n°71/A Domaine SONEPI - Castor D Villa n° 12 - Dakar
Femmes, Développement et Entreprises en Afrique (FDEA)	+221 33 825.20.58 +221 33 824 71 53	fdea@telecom-plus.sn	Zone B Derrière la Clinique Internationale BP 3921 Dakar
Union des Femmes commerçantes de Dakar (UFCD)	+221 33 827.34.41	ufcd-adjafatou@sunumail.sn	Centre commerciale Limamoulaye (près de la case des Tout Petits) 37, Avenue Faïdherbe ES 3546 - Dakar

Contacts utiles au Sénégal

Organisations	Téléphones	Sites Internet	Adresses
Association des Femmes pour la Promotion de l'Entrepreneuriat au Sénégal (AFEPE)	+221 33 822.06.34 +221 33 822.06.73	www.afepe.org	
Numéro Vert Violences faites aux femmes et aux enfants	800 805 805		
Autres			
Fédération Nationale des Groupements d'Intérêts Economiques de Pêche du Sénégal FENAGIE PECHE	+221 33 832 11 00	fenagiepeche@orange.sn	Quai de pêche de HANN Dakar
OIM Dakar	+221 33 869 62 00	www.senegal.iom.int	Quartier des Almadies Lot 3 TF 241655 DG BP 16838 Dakar Fann
Réseau GERME (secrétariat permanent)	- Ibrahima DIALLO +221 77 569 15 01 Bamba FALL +221 77 569 18 50 Amadou LO +221 77 515 71 02 Babacar NIANG +221 77 642 42 79		
Représentations diplomatiques			
Consulat d'Espagne	+221 33 821 30 81	www.aecid.sn ambespsn@mail.mae.es	18-20 Av.Nelson Mandela Dakar
Bureau du Travail et de l'Immigration de l'Ambassade d'Espagne	+221 33 889 33 70	constrab.dakar@orange.sn	Immeuble Sorano, 45, bd de la République Dakar, Sénégal



Contacts utiles dans les régions du Sénégal

Organisations	Téléphones	Sites Internet	Adresses
Diourbel			
ANCAR (Direction générale)	+221 33 971 47 28	«www.ancar.sn	BP 315 DIOURBEL
Caisse de Sécurité Sociale	+221 33 971 17 58	ancardiourbel@sentoo.sn»	Quartier Escale Lot n° 293
Chambre des Métiers	+221 33 971 12 10	www.secusociale.sn	687 Rue d'Avignon
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Diourbel	+221 33 971 12 03	chametiersyahoo.fr ccdiourbel@sentoo.sn sn ccdiour@cyg.sn	BP 7 DIOURBEL
Fatick			
ANCAR (Direction générale)	+221 33 949 18 00	«www.ancar.sn ancarfatick@sentoo.sn	BP 55 FATICK
Chambre des Métiers	+221 33 949 14 09	cmfatick@yahoo.fr	Quartier Escale
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Fatick	+221 33 949 14 25	ccfatick@cossec.sn	BP 66 - FATICK
Kaolack			
ANCAR (Direction générale)	+221 33 947 90 47	«www.ancar.sn ancarkolda@ancar»	BP 494 KAOLACK
Caisse de Sécurité Sociale	+221 33 941 13 13	www.secusociale.sn	Rue Cheick Ibra Fall
Chambre des Métiers	+221 77 578 91 73	artisanatk@yahoo.fr	BP 336 Kaolack
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Kaolack	+221 33 941 20 52	cciak@netcourrier.com www.cciak.fr.st	BP 203
APIX	+221 33 941 24 71	msow@apix.sn	Place de l'indépendance Face Marché centrale BP 490
Kolda			
ANCAR (Direction générale)	+221 33 996 22 59	«www.ancar.sn ancarkl@sentoo.sn»	BP 284 KOLDA
Caisse de Sécurité Sociale	+221 33 996 12 38	www.secusociale.sn	Quartier Esale
Chambre des Métiers	+221 33 996 12 44	chambremetiers-kd@yahoo.fr	Quartier Escale KM 1 Route de Sédiou BP 65
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Kolda	+221 33 996 12 30	cciakda@sentoo.sn	BP 23
SODAGRI	+221 33 997 31 01	anambe@orange.sn	BP 17 Vélingara
Louga			
ANCAR (Direction générale)	+221 33 981 00 53	«www.ancar.sn ancarl@sentoo.sn»	BP 554 LOUGA
Caisse de Sécurité Sociale	+221 33 967 10 54	www.secusociale.sn	Grand Louga Bd de la Gouvernance



Contacts utiles dans les régions du Sénégal

Organisations	Téléphones	Sites Internet	Adresses
Chambre des Métiers	+221 33 967 13 76	chambredemetiers-louga@yahoo.fr	Rue de Guéoul - Louga
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Louga	+221 33 967 11 14	ccial@sentoo.sn	BP 26
Matam			
ANCAR (Direction générale)	+221 33 966 65 86	www.ancar.sn ancarmatam@sentoo.sn	BP 37 Matam
Chambre des Métiers	+221 33 966 65 89	chametmatam@sentoo.sn	Quartier Gourel Serigne BP 133 Matam»
SAED Délégation régionale	+221 33 966 61 41	www.saed.sn-saed-matam@orange.sn	
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Matam	+221 33 966 65 91		BP 95
Délégation départementale de Bakel»	+221 33 983 51 56	www.saed.sn-sae-dbakel@orange.sn	Bakel
Saint-Louis			
ANCAR (Direction générale)	+221 33 961 92 92	www.ancar.sn ancarsl@sentoo.sn	Rue de France, Nord
APIX Saint-Louis	+221 33 961 14 14	sdiop@apix.sn	10, rue Blanchot BP 19
Caisse de Sécurité Sociale Saint-Louis	+221 33 961 14 05		
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Saint Louis	+221 33 967 10 54	www.secusociale.sn	Centre artisanal, BP 5297
	+221 33 961 10 88		200, Avenue Insa Coulibaly Sor BP 74
Chambre des Métiers	+221 33 961 10 06		
SAED - DDAR (Direction du Développement et de l'Aménagement Rural)»	Tél Siège	www.saed.sn saedddar@orange.sn	200, Avenue Insa Coulibaly, Sor BP 74
SAED - DAIH (Direction des Aménagements et Infrastructures Hydroagricoles)»	+221 33 961 11 74	www.saed.sn saeddaih@orange.sn	
SAED - Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du fleuve Sénégal et de la Falémé Siège»	+221 33 961 20 17	www.saed.sn saed@orange.sn	

Contacts utiles dans les régions du Sénégal

Organisations	Téléphones	Sites Internet	Adresses
SAED	+221 33 963 80 56	«www.saed.sn	
DAM (Direction Autonome de Maintenance)»		saeddiam@orange.sn»	Ross-Béthio
«SAED Délégation départementale de Dagana»	+221 33 963 80 11	«www.saed.sn saeddagana@orange.sn»	«Route Nationale Richard-Toll»
«Caisse de Sécurité Sociale Richard-Toll»	+221 33 963 34 68	www.secusociale.sn	
«SAED Délégation départementale de Podor»	+221 33 965 12 47	«www.saed.sn saedpodor@orange.sn»	
Tambacounda			
ANCAR (Direction générale)	+221 33 947 90 47	«www.ancar.sn ancartamba@sentoo.sn»	BP 794 TAMBACOUNDA
Caisse de Sécurité Sociale	+221 33 981 11 29	www.secusociale.sn	Quartier Liberté
Thies			
ANCAR (Direction générale)	+221 33 952 16 43	«www.ancar.sn ancarthies@sentoo.sn	«10ème Riaom bat. Ex sodeva BP 734
Caisse de Sécurité Sociale	+221 33 951 12 64	www.secusociale.sn	Avenue Houphouet Boigny
Centre de Guidance Infantile de Thiès (CEGID)	+221 33 952 88 80	cegid@orange.sn cegid.senegal@gmail.com»	56, Place de Normandie
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Thiès	+221 339 51 10 02	ccthiess@cosec.sn	96, Avenue Lamine Guèye – BP 3020
Chambre des Métiers	+221 33 951 17 73	cmth@orange.sn	Centre Artisanal de Thiès, BP 16 Thiès»
Ziguinchor			
ANCAR (Direction générale)	+221 33 991 47 27	«www.ancar.sn ancarzigu@sentoo.sn»	BP 794 ZIGUINCHOR
APIX Ziguinchor	+221 33 991 10 01	mbarry@apix.sn	CNCAS, Rue du Commerce Bp 289
Caisse de Sécurité Sociale	+221 33 991 36 55	www.secusociale.sn	Rue de la Poste
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Ziguinchor	+221 33 991 13 10		Rue du Général De Gaulle – BP 26
Chambre des Métiers	+221 33 991 13 82		Quartier Escalier derrière l'hôpital Régional, BP 115

Remerciements

Nous tenons ici à remercier les institutions et les personnes suivantes pour leurs contributions et leur soutien lors de la rédaction de ce Guide.

Institutions publiques

- Ministère des Sénégalais de l'Extérieur (toutes les Directions)
- Ministère des Affaires étrangères (Direction des Affaires Juridiques)
- Ministère de l'Economie et des Finances (Direction Générale des Douanes)
- Ministère de la Coopération internationale, des Transports aériens, des Infrastructures et de l'Energie (Direction de la Coopération Décentralisée)
- Ministère de la Fonction publique et de l'Emploi (Direction de l'Emploi)
- Ministère des Mines, de l'Industrie, de l'Agro Industrie et des PME (Direction des PME)
- Ministère de l'Agriculture
(Bureau de Soutien aux Organisations d'Autoproduction)
- Ministère de l'Artisanat, du Tourisme et des Relations avec le secteur privé et le secteur informel (Direction de l'Artisanat)
- Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle (Direction de la Formation professionnelle)
- Ministère de l'Entrepreneuriat Féminin et de la Micro-finance (Direction de l'Entrepreneuriat Féminin, Direction de la Micro-finance)
- Agence Nationale pour l'Aquaculture (ANA)
- Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR)
- Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ)
- Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat (APDA)
- Agence Nationale pour la Promotion de l'Investissement et des grands Travaux (APIX)
- Agence Retour Vers l'Agriculture (AN-REVA)
- Programme National de Développement Local (PNDL)
- Union Nationale des Chambres de Métier
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Dakar
- Union des Associations d'Élus Locaux

Syndicats de travailleurs et d'employeurs

- Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS)
- Union démocratique des travailleurs du Sénégal (UDTS)
- Conseil National du Patronat (CNP)

Monde associatif

- Coordination d'Associations de Sénégalais de Catalogne (CASC)
- Fédération des Emigrés Sénégalais (FES)
- Coopérative des migrants sénégalais d'Asturies
- ASDIS Universelle
- CONGAD
- Enda
- USE
- Caritas Sénégal
- Conseil National Interprofessionnel de la Pêche Artisanale au Sénégal (CONIPAS)
- Fédération Nationale des GIE de Pêche au Sénégal (FENAGIE)
- Fundación San Ezequiel
- Associació per la cooperació, la inserció social i la interculturalitat (ACISI)
- CEPAIM

Organisations et projets internationaux

- OIM
- Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement (PAISD, coopération française)
- Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID)
- PLASEPRI

Universités

- IPDSR (Université Cheikh Anta Diop, Sénégal)
- Université de Elche (Espagne)

Nos remerciements vont tout particulièrement aux spécialistes du Bureau International du Travail (BIT), à Dakar, Genève et Bruxelles, pour la pertinence de leurs remarques et leur relecture attentive.



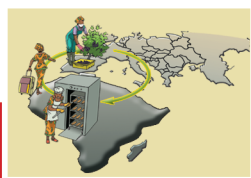
Avec le Soutien financier de



Merci au Ministère des Sénégalais de l'Extérieur



Merci aux partenaires suivants pour leur soutien



Les structures participantes ci-dessus ont voulu vous permettre de trouver dans ce Guide toutes les informations nécessaires et utiles pour mieux préparer votre projet de réintégration au pays, pendant que vous êtes encore en Espagne et après votre arrivée au Sénégal. Les questions que vous vous posez trouveront, nous le souhaitons, des réponses adaptées.



Bureau
international
du Travail